

LES SIGNES DES TEMPS

„Quand vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche et à la porte“. Math. 24 : 33.

VOLUME 1.

BALE (SUISSE), JANVIER 1877.

NUMÉRO 7.

LES SIGNES DES TEMPS

JOURNAL MENSUEL

publié par la Société des Adventistes du Septième Jour.

COMITÉ : J. N. Andrews, Albert W. Williams, de la Société; Louis Schild.

PRIX D'ABONNEMENT FR. 5 par an ou par volume de 12 numéros.

S'adresser : Bureau des «SIGNES DES TEMPS», Bâle (Suisse).

LE FIGUIER STÉRILE.

...Laisse-je encore cette année! (Luc 13 : 8). Extrait de la *Chambre Haute*, Nyons.

MALGRÉ son abondante sève, Pendant la saison qui s'achève, Cet arbre a déçu ton espoir, Beaux dehors, ouvert feuillage! Mais qu'on s'approche davantage, Et peu de fruits se laissent voir!

Et pourtant, sur un sol fertile Tu l'as planté, ma main habile L'entoure de soins assidus. Autour de lui murmure l'onde, Tandis que le soleil inonde De rayons ses rameaux touffus.

Attends encore cette année! Avant qu'elle soit terminée Je redoublent mon effort; Alors des fruits en abondance Viendront passer ton espérance, Sinon, il mérite la mort!

— Je connais ce figuier stérile... Toujours chancelante et débile, Je sais aussi quelle est ma foi. Mais qui dira ta patience, Seigneur, et ta condescendance Depuis que Tu plaides pour moi?

A mes yeux se dressent en foule Les péchés de l'an qui s'écoule, Et tes bontés et ma fidélité. O Jésus! pardonne et fais grâce, Et que ton support ne se lasse Envers ton ingrat serviteur!

Mais plutôt que l'an qui commence, Don nouveau de ta bienveillance, Me fasse parvenir au but. Pour remplir ce vœu de mon âme, C'est ta force que je réclame. Toi-Même achève mon salut!

Et pour cela, Maître cède! Qu'à tes pieds humblement je reste, Tirant de Toi sève et vigueur.

Qu'ainsi mes jours Te glorifient, Que sous les fruits mes branches plient Pendant ce nouvel an, Seigneur!

31 décembre. D. Benoît.

PENSEES, CRITIQUES ET PRATIQUES SUR L'APOCALYPSE.

INTRODUCTION.

L'ACCOISSSEMENT de la connaissance concernant les portions prophétiques de la Parole de Dieu, devait être un des signes caractéristiques des derniers jours. L'ange dit à Daniel : «Mais toi, Daniel, ferme ces paroles, et cache-les dans le livre jusqu'au temps déterminé, auquel plusieurs courront, et la science sera augmentée.» comme le dit la traduction de Michaël : «Mais toi, Daniel, ferme ces paroles, et scelle le livre, jusqu'au temps de la fin, auquel plusieurs mettront leur attention persévérante pour comprendre ces choses, et la connaissance sera augmentée.» Dan. 12 : 4.

Quoiqu'il soit vrai que la connaissance a été merveilleusement augmentée ces dernières années dans le domaine des sciences, il est évident que cette prophétie se rapporte à l'accroissement des connaissances concernant les prophéties qui sont destinées à nous montrer la fin de cette dispensation et l'établissement du royaume éternel de Dieu. L'accomplissement de la prophétie dans l'augmentation de cette connaissance est un des signes les plus réjouissants de notre époque. Depuis un demi-siècle, la lumière a jailli de la parole prophétique et elle n'a pas cessé de s'augmenter jusqu'à nos jours.

Dans aucun autre livre de la Parole de Dieu n'est plus apparente que dans l'Apocalypse; car aucune autre partie de la Bible ne contient autant de prédictions appartenant à la fin de l'histoire du monde. Aucun livre ne renferme un si grand nombre de chaînes prophétiques atteignant la fin. Dans aucun autre livre nous n'avons une suite

d'événements qui nous indiquent la fin du temps d'épreuve, et qui manifestent d'une manière aussi précise les réalités de l'éternité. Il n'est point de livre qui embrasse si complètement, dans une grande vision, toutes les vérités qui peuvent concerner la dernière génération des habitants de notre terre, qui dépeint d'une manière si compréhensive tous les aspects physiques, moraux, politiques du temps où les calamités et les méchancetés terrestres finiront, et où commencera le règne de la justice. C'est pour attirer l'attention sur les traits caractéristiques de l'Apocalypse, qui jusqu'à présent a été négligé que ces pensées sont offertes au public.

Il n'est pas besoin de faire l'apologie des efforts nécessaires pour arriver à une compréhension juste de l'Apocalypse. Le Seigneur a lui-même prononcé une bénédiction sur celui qui lit et qui entend les paroles de cette prophétie, et qui garde les choses qui y sont contenues; car le temps est proche. Et c'est dans le but d'aider en quelque manière à comprendre ces choses, ce qui n'est pas seulement possible, mais louable, que les articles suivants sont présentés, et sont recommandés à la sérieuse attention du lecteur.

La Révélation, appelée communément l'Apocalypse, de son nom grec *Αποκάλυψις*, signifiant, une déclaration, une révélation, a été appelé «un panorama de la gloire de Christ.» Dans les Évangiles, nous avons la description de son humiliation, de sa condescendance, de ses travaux et de ses souffrances pendant son ministère terrestre, sa patience à supporter les moqueries et les flagellations de la part de ceux qui auraient dû l'honorer; et finalement sa mort sur la croix, regardée à cette époque, comme la plus ignominieuse.

Ici nous avons l'Évangile qui nous annonce son ascension sur son trône de gloire, son association avec le Père sur le trône de l'empire universel, sa Providence directrice parmi les nations de la terre, et son retour, non comme étranger, mais en pouvoir et avec grande gloire pour punir ses ennemis et récompenser ses disciples. Une voix a crié dans le désert, «Voilà l'Agneau de Dieu»; une voix proclame maintenant du ciel, «Voilà le Lion de la tribu de Juda!»

Des scènes de gloire surpassant toute imagination nous sont révélées dans ce livre. Des appels extraordinaires à l'adresse des impenitents se lisent dans ces pages; les menaces de jugement n'ont nulle part leur parallèle dans la Parole de Dieu. Des consolations qu'aucun langage ne peut décrire, sont offertes aux humbles disciples de Christ dans ce bas monde; dans la pensée glorieuse du secours de Celui qui a la clef de David, qui tient ses ministres par sa main droite, qui, quoiqu'il ait mort, est maintenant vivant au siècle des siècles; il nous assure qu'il est le triomphant possesseur des clefs de la mort et du sépulchre, qu'il a promis à tous ceux qui vaincraient de marcher avec lui en robes blanches, portant la couronne de vie, mangeant les fruits de l'arbre de vie qui croît au milieu du paradis de Dieu, et étant ressuscités pour s'asseoir avec lui sur son trône de gloire. Aucun autre livre n'entraîne la pensée vers une autre sphère d'une manière aussi irrésistible. Une grande perspective est ouverte devant nous, mais elle ne renferme aucun objet terrestre, elle nous transporte dans une tout autre sphère. Et si jamais un sujet saisissant, un intérêt impressionnant, une image sublime, une description pompeuse peuvent attirer l'attention de l'humanité, alors le livre de la Révélation nous invite à étudier soigneusement ses pages qui présentent d'après notre notice les réalités d'un avenir important et d'un monde qu'aucun œil mortel n'a contemplé.

LA VISION PRÉLIMINAIRE.

Le livre commença par l'annonce d'un titre et une bénédiction.

Versets 1-3. La Révélation de Jésus-Christ, que Dieu lui a donnée pour découvrir à ses serviteurs les choses qui doivent arriver bientôt, et qui les a fait connaître en les envoyant par son ange à Jean, son serviteur; qui a annoncé la parole de Dieu, et le témoignage de Jésus-Christ, et toutes les choses qu'il a vues. Bienheureux est celui qui lit, et ceux qui écoutent les paroles de cette prophétie, et qui gardent les choses qui y sont écrites, car le temps est proche.

Le titre. Les traducteurs des versions communes de la Bible, ont donné à ce livre le titre de «La Révélation de St. Jean le Théologien.» En ceci ils contredisent les paroles de ce livre lui-même qui se déclare être «La Révélation de Jésus-Christ.» Jésus-Christ est le révélateur, non pas Jean. Jean est seulement l'écrivain employé par Christ pour écrire cette Révélation en faveur de son Église. Il n'y a pas de doute que Jean ici mentionné, ne soit la personne de ce nom qui était le disciple bien-aimé du Seigneur. Il était évangéliste et apôtre, et l'écrivain de l'Évangile et des épîtres qui portent son nom. Voyez Clarke, Barnes, Kitto et d'autres. A ses titres, il faut ajouter maintenant celui de prophète; car la Révélation est une prophétie. Ce livre tire son origine de Dieu même. Ce n'est pas seulement la Révélation de Jésus-Christ, mais c'est la Révélation que Dieu lui donna. Elle procède d'abord de la source de toute sagesse et vérité, de Dieu le Père, par qui elle fut communiquée à Jésus-Christ, le Fils; et il la fit connaître par son ange à son serviteur Jean.

Le caractère de ce livre. Cela est exprimé dans un mot, «Révélation.» Une révélation est quelque chose de révélé, que l'on fait connaître, non point quelque chose de caché. Moïse dans Deut. 29 : 29, nous dit que «Les choses cachées sont pour l'Éternel, notre Dieu; mais les choses révélées sont pour nous et pour nos enfants à jamais.»

Le vrai titre du livre est une réfutation suffisante de l'opinion populaire de nos jours, que ce livre se range parmi les mystères cachés de Dieu, et ne peut être compris. Si tel était le cas, il aurait eu des titres tels que Les Mystères, Le Livre Caché; certainement pas celui de Révélation.

Son objet. «Pour montrer à ses serviteurs les choses qui doivent arriver bientôt.» Ses serviteurs; qui sont-ils? N'y a-t-il point de limite? En faveur de qui la Révélation a-t-elle été donnée? Pour quelle personne désignée? Pour quelques églises particulières? Non; c'est pour toute l'Église dans tous les temps, aussi longtemps qu'il reste un des événements prédits à accomplir. Pour tous ceux qui peuvent s'appeler «ses serviteurs» dans quel lien et dans quelque époque qu'ils vivent. Mais ce langage fait réapparaître l'opinion commune que la Révélation ne peut être comprise. Dieu dit que c'est pour découvrir quelque chose à ses serviteurs; mais beaucoup d'interprètes de cette parole nous disent que la Révélation ne nous enseigne rien, parce que personne ne peut comprendre ce livre! Et quand Dieu entend de faire connaître d'importantes vérités au genre humain, révélerait-il ces vérités de figures exprimées dans un langage que l'esprit humain ne pourrait pénétrer! Et quand il commande à une personne de considérer un objet à quelque distance, élèverait-il une impénétrable barrière entre elle et l'objet spécifié! Ou quand il voudrait donner à ses serviteurs une lumière qui les dirigerait à travers l'obscurité de la nuit, jetterait-il sur cette lumière un voile tellement épais et pesant que pas un rayon lumineux ne soit capable de pénétrer ces plis obscurs! Comme ils déshonorent Dieu ceux qui se jouent ainsi de sa Parole! Non, la Révélation accomplira l'objet pour lequel elle fut donnée, et «ses serviteurs» apprendront par elle «les choses qui doivent arriver bientôt» et qui concernent leur salut éternel.

Son ange. Christ envoya et fit connaître la Révélation à Jean par «son ange.» Un ange particulier semble nous être présenté. Quel est l'ange qui puisse être appelé plus spécialement l'ange de Christ? Ne pouvons-nous pas nous renseigner par le livre de Daniel? Dans Daniel 10 : 21, un ange, qui était sans doute Gabriel, (voyez Dan. chapitres 8, 9, 10, 11, 12), en faisant connaître quelques vérités prophétiques à Daniel, dit : «Il n'y en a pas un qui tienne ferme avec moi en ces choses, sinon Michaël, votre chef.» Qui est Michaël? Jude, verset 9, nous dit qu'il est l'archange.» Qui est l'archange? Paul nous dit que quand le Seigneur descendra du ciel et quand les morts en Christ ressusciteront, la voix de l'archange se fera entendre, 1 Thess. 4 : 16. Il ne nous est pas dit qui est cet archange, mais nous sommes ins-

truits du fait que sa voix sera entendue au jour de la résurrection. Recherchons maintenant quelle voix se fera entendre dans cette heure surprenante quand les morts seront appelés à la vie. Notre Seigneur dit, comme nous le lisons dans Jean 5 : 28 : «Ne soyez point étonnés de cela; car l'heure viendra, en laquelle tous ceux qui sont dans les sépulchres entendront sa voix,» et les versets qui précèdent montrent que celui dont on entendra la voix n'est autre que le Fils de l'homme ou Christ. C'est la voix de Christ qui appelle les morts de leurs tombeaux. Paul déclare que c'est la voix de l'archange, et Jude dit que cet archange est appelé Michaël, le vrai personnage mentionné dans Daniel, et tous ces témoignages se rapportent à Christ. Le récit du livre de Daniel fait comprendre que les vérités révélées à Daniel furent remises à Christ et à un ange dont le nom est Gabriel. De même que dans la communication d'une importante vérité «au prophète aimé» Christ dans la Révélation communique sa vérité à son «disciple aimé» par son ange qui ne peut être que celui qui était chargé de parler à Daniel, à savoir Gabriel. Ce fait mettra en lumière certains récits contenus dans ce livre, où il nous semble voir le même être qui était chargé de porter des messages au grand prophète de la première dispensation, remplir le même office sous la dispensation évangélique.

La bénédiction. «Bienheureux est celui qui lit, et ceux qui écoutent les paroles de cette prophétie.» Trouvons-nous dans les Écritures une bénédiction prononcée d'une manière aussi formelle et directe sur le lecteur et l'observateur de quelque portion de la Parole de Dieu? Quel encouragement n'avons-nous pas alors pour en faire l'étude! Et dirons-nous que ce livre ne peut pas être compris? Une bénédiction serait-elle offerte pour l'étude d'un livre qu'il serait inutile d'étudier? Les hommes ont pu avancer, avec plus d'esprit que de piété, que «chaque période de déclin est marquée par une augmentation de commentaires de l'Apocalypse», ou que «l'étude de la Révélation prouve qu'un homme est insensé ou qu'elle le rendra tel», mais Dieu y a placé sa bénédiction, il a mis le sceau de son approbation sur l'étude attentive de ses merveilleuses pages; et l'humble enfant de Dieu ne réclame nul autre approbation.

Chaque accomplissement de la prophétie renferme des devoirs; de sorte qu'il y a des choses dans la Révélation qui doivent être gardées ou accomplies; des devoirs pratiques se présentent comme le résultat de l'accomplissement de la prophétie. Nous en trouvons un exemple important au chapitre 14 : 12 : «Ici sont ceux qui gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus.»

Mais, dit Jean, «Le temps est proche.» Autre motif offert à l'étude de ce livre. Elle devient de plus en plus importante, à mesure que nous nous approchons de la fin. A cet égard nous nous offrons ces pensées d'un auteur : «L'importance d'étudier l'Apocalypse s'augmente avec le temps. Voici «des choses qui doivent arriver bientôt.» Même les choses que rapportent Jean, du témoignage de Christ, et de toutes les choses qu'il vit; le commencement de la longue période où ces choses devaient se réaliser était proche.

Si la proximité de tels événements constitue un motif pour y faire attention, quelle n'est pas la force de ce motif aujourd'hui! Chaque siècle qui s'écoule, chaque année qui passe ajoute à la nécessité d'étudier avec attention le livre de l'Apocalypse. Et cette recrudescence d'attachement au temps présent qui caractérise notre siècle et notre contrée n'arrivera-t-elle pas ce que nous avançons? Il n'y eut jamais une période où l'on eût besoin d'une plus puissante influence pour réagir contre cet esprit charnel. La Révélation de Jésus-Christ, soigneusement étudiée, a une influence sanctifiante capable de repousser cette influence mondaine. Puissent tous les chrétiens recevoir une abondante mesure de bénédictions promises à ceux qui écoutent les paroles de cette prophétie, et qui gardent les choses qui y sont écrites; car «le temps est proche.» Battle Creek, Michigan.

L'EXPÉRIENCE DU CAPITAINE BALL.

Je travaillais une après-midi dans mon jardin, quand un visiteur entra et m'ap procha en faisant si peu de bruit qu'il arriva tout près de moi avant que je m'aperçusse de sa présence.

«Vous paraîsez très-occupé cette après-midi», dit-il, m'appelant par mon nom.

Je regardai, et ne fus pas peu étonné de voir debout devant moi, avec un air embarrassé, un des caractères les plus mondains et des plus irrespectueux de la ville.

«Oui, Capitaine Ball», répondis-je, «je donnais à ces jeunes plantes de pois quelques soutiens pour s'y enlancer.»

«Et aussi très-occupé à penser?»

«Oui, mon voisin, je pensais combien nous sommes semblables à ces plantes de pois. Combien nous avons besoin de support pour nous soutenir — un support spirituel pour nous élever au-dessus du labyrinthe du monde.»

«Monsieur Rainsford», dit le visiteur d'une voix étouffée, «je... j'essaye de trouver un tel appui.»

«Mon frère», m'écriais-je, plein de sympathie et de joie, «il n'y a qu'un appui, Christ lui-même. Nous devons tous nous appuyer sur lui comme sur un pilier de support, d'amour, de vérité. Vous n'avez pas besoin de chercher au loin — vous n'avez qu'à, dans un élan de foi, élever les vrilles de votre cœur, qui l'enlanceront. Son commandement est: «Repents-toi et crois.»

C'était un homme d'un âge moyen dont les cheveux étaient devenus gris de bonne heure par les soucis mondains; dont les yeux étaient inaccoutumés aux larmes; et c'était touchant de voir ce dur visage s'adoucir, et enfin fondre en larmes quand il me saisit la main.

«J'ai fait une expérience étrange», disait-il, se remettant un peu, mais parlant encore avec beaucoup d'émotion. «Elle a commencé il y a environ trois semaines. J'avais récemment fait de bonnes affaires, et un soir — comme je retournais à la maison repassant mes gains, j'éprouvais un sentiment d'orgueil et de triomphe en pensant à la manière dont j'avais progressé dans le monde par l'exercice de ma propre finesse. Les étoiles brillaient au ciel, tout était bien tranquille. On n'entendait que le cri du grillon des champs, et les pas de mon cheval sur le chemin sombre, quand soudainement une voix dit: «Que profiterait-il à un homme de gagner tout le monde, s'il faisait la perte de son âme?»

«Était-ce une voix réelle?» lui demandai-je, comme il hésitait.

«Non; je savais alors qu'elle ne l'était pas. Elle provenait (je n'en ai aucun doute) de mon propre esprit. Mais l'expression était aussi distincte et inattendue que si elle eût été prononcée par quelqu'un dans mon oreille.

«Ces paroles, je les avais apprises probablement quand j'étais un enfant, mais je les avais oubliées, et je fus obligé de regarder dans ma Bible pour voir si elles y étaient. Je les ai trouvées, et j'ai trouvé bien d'autres choses encore, qui me semblaient être écrites exprès pour moi, afin de changer entièrement ma manière de vivre, et troubler tous mes calculs. Ces choses m'ont agité depuis lors, et je ne peux pas les arrêter. J'ai décidé d'être un autre homme, et de vivre pour une autre fin; et je suis venu vous en parler.»

Ayant commencé de donner l'histoire du capitaine comme il me l'a racontée, il la continuera par ses propres paroles aussi bien que je pourrai me les rappeler.

Mais le lecteur doit s'imaginer que plusieurs semaines se sont passées depuis ma conversation avec lui; la scène doit être changée: c'était dans une assemblée du soir, où le capitaine, après une longue lutte avec lui-même, s'éleva pour raconter son expérience.

«J'allais», dit-il, «parler avec le ministre; il continua après en avoir étonné beaucoup d'autres que moi avec la répétition de l'histoire ci-dessus. «Je désirais devenir membre de l'église où je pensais être hors du danger. Je n'avais aucune conception de la repentance et du changement du cœur. Je supposais que le pasteur commencerait par me questionner concernant les doctrines, etc., pour me faire savoir ce que je devrais croire et comprendre avant que je puisse être un membre de l'église. Mais il ne fit pas ainsi. Il me fit entrer dans sa maison et me fit assoier dans son cabinet où il me parla longtemps concernant l'excellence de la religion, et de sa valeur au-dessus de toute autre chose dans ce monde, indépendamment de sa récompense ci-après. Alors il dit:

«chose à faire, si vous désirez être un chrétien?»

«Je ne savais pas.

«La vie chrétienne, la vie d'un fidèle serviteur de Jésus-Christ», dit-il, «ne peut être fondée que sur la repentance. Il est facile de dire que nous nous repençons de nos péchés, et même de penser que c'est vrai; mais la seule repentance qui vaut quelque chose, c'est une repentance active — j'entends par là non seulement le chagrin à cause du péché et un désir ardent de l'éviter dans l'avenir — mais celle de celui qui travaille, et qui cherche, aussi loin qu'il est en son pouvoir de réparer tous les torts qu'il ait jamais commis. Y a-t-il une personne dans le monde, Capitaine Ball, qui puisse vous regarder en face et dire que vous lui avez fait tort?»

«Il connaissait mon point faible», ajouta le capitaine. «Cependant je voulais confesser quelque chose que je supposais être connu de tous ceux qui me connaissaient, — c'était la vente d'un cheval faite à Pierre Simmons le printemps passé.

«Lui avez-vous fait tort?» demanda le ministre.

«J'ai pris quelque avantage», répondis-je. «Combien?» dit-il. «Dites-moi franchement ce que vous pensez.»

«Je lui ai vendu un cheval qui avait de sérieux défauts, mais que j'avais soigneusement cachés, et qui ne valait, pour le service actuel pas plus de dix écus, et il m'a donné en retour une bête saine et ferme qui valait soixante écus, et vingt-cinq écus par-dessus tout. Ainsi je pense franchement que je lui ai dérobé soixante-quinze écus.»

«Et avec soixante-quinze écus en votre possession appartenant à ce pauvre Pierre Simmons, pensez-vous que vous pouvez commencer une vie de pureté chrétienne? Pensez-vous que Christ entendra vos prières pour vous pardonner?» dit le ministre.

«Je répondis qu'un marché est un marché, et qu'on doit prendre garde pour soi-même quand on achète des chevaux, mais il m'interrompit:

«Votre propre âme», dit-il, «n'admettra pas les excuses que votre égoïsme invente.»

«Mais la règle que vous appliquez», répondis-je, «couperait la tête aux membres de l'église aussi bien que la mienne. Voilà le diacre Rich, qui vend des chevaux et qui prend avantage quand il le peut.»

«Ce n'est pas une excuse», dit-il, «quelles têtes elle coupe; n'importe ce que le diacre Rich fait. Vous avez à faire avec votre propre âme et avec le Seigneur. Et je vous dit, soyez hors de l'église ou dans l'église, qu'un seul écu que vous auriez pris à un homme sans lui rendre sa propre valeur le mieux qu'il vous est possible — je dis un seul écu sera comme une meule de moulin pendue autour de votre cou pour vous enfoncer âme et corps dans la mer de la mort spirituelle.»

«Je ne pouvais pas endurer cela. L'esprit de Dieu employa ces mots avec un effet terrible sur mon cœur. La vérité dite par le pasteur faisait un appel à mon entendement avec un pouvoir irrésistible. Je m'en allai, mais je ne pouvais pas me reposer. C'est pourquoi je pris soixante-quinze écus et j'allai payer Pierre; lui faisant promettre de n'en rien dire à personne, car j'avais honte de reconnaître que ma conscience était frappée et que j'avais rendu de l'argent.

«Alors j'allai vers le pasteur et je lui racontai ce que j'avais fait. Il ne me loua pas comme je m'y attendais. Il prit cela comme une chose qui n'était pas plus que mon devoir, et comme s'il n'y avait pas plus de mérite en moi que si je m'étais lavé les mains avant de me mettre à souper. Au contraire il avait l'air de soupçonner que mes mains n'étaient pas encore propres. Il désirait savoir si j'avais fait tort à quelqu'un d'autre qu'à Pierre. J'essayais de dire non, mais ma conscience ne me l'a pas permis. Une fois j'aurais pu dire un plus gros mensonge que cela sans troubler ma conscience; oui, et j'aurais pu flatter mon cœur jusqu'à ce que je crusse le mensonge moi-même. J'étais découragé et en détresse. Il était vraiment plus difficile d'être un chrétien que je ne l'avais supposé, et je regrettais d'en avoir jamais parlé au ministre. Comme le jeune homme qui avait de grandes possessions, j'étais sur le point de m'en aller triste. Mais mon cœur brilla en moi et j'étais forcé de parler.»

«Dans les affaires», dis-je, «sans doute j'ai pris avantage ici et là comme tout le monde fait — comme les membres de l'église font eux-mêmes, quand ils le peuvent.» — «Ce que tout le monde fait n'est pas une règle pour vous et moi, Capitaine Ball», dit le ministre. «Nous devons tâcher d'être chrétiens dans le sens le plus complet, et non pas simplement membres de l'église. Le fait d'être dans la bergerie ne fait pas la

gneau; il y a des loups dans la bergerie, hélas! mais nous ne sommes pas justifiés en faisant comme les loups font, même quand ils paraissent dans les vêtements d'une brebis.»

«Je sentis la réprimande. Eh bien! répliquai-je, voilà le diacre Rich; je crois qu'il m'a payé un mémoire deux fois. La première fois qu'il l'a payé, nous négocions d'autres affaires, et par quelque faute, la note ne fut pas détruite. Je l'ai trouvé quelque temps après parmi mes papiers.

J'étais très excité, et j'ai passé plus d'une nuit sans dormir, pensant à ce que je devais faire. Je considérais que le diacre était un homme dur qui profitait des personnes quand il le pouvait. Il m'avait déjà esroqué plusieurs fois. (Le diacre qui était présent et qui entendait ces allusions faites sur lui-même toussa avec inquiétude. Capitaine Ball continua sans avoir l'air d'y faire attention.) C'est pourquoi je dis au ministre, je décidai d'agir avec le diacre comme il aurait probablement agi avec moi dans de pareilles circonstances. J'ai gardé la note près de moi longtemps, et quand j'ai pensé qu'il aurait oublié les détails de notre règlement de compte, je lui dis un jour que peut-être il aimerait payer cette note qui était due depuis longtemps. Il était surpris — avait l'air excité et fâché — il dit qu'il l'avait déjà payée, mais finalement il prit sa bourse, et avec des paroles assez dures, il la paya de nouveau avec l'intérêt.»

«Et maintenant», dit le ministre, «que voulez-vous faire concernant cela?»

«Je suppose», dis-je, «que l'argent doit être restitué. C'est pourquoi le lendemain je suis allé chez le diacre, et je lui ai dit qu'après réflexion j'étais convaincu qu'il avait raison et que j'avais tort concernant le paiement de la note, et je lui rendis l'argent — cent trente écus — ce qui l'étonna beaucoup. (Le diacre toussa et s'esuya le front.)

«J'espérais alors que tout était juste», continua le capitaine Ball. «J'essayais de convaincre ma conscience que c'était tout. Mais j'avais peur de retourner chez le pasteur; il avait une telle manière de remuer la conscience et de trouver la vase du fond quand nous nous flattons, que parce que c'est hors de vue, il n'y a pas d'impureté là. Et je savais qu'après longtemps que j'avais peur de voir le ministre il y avait quelque chose qui n'était pas juste; et regardant soigneusement dans mon cœur et regardant soigneusement d'une hypothèque où j'avais pris davantage pour saisir la ferme d'un pauvre homme lorsqu'il n'avait aucun soupçon que je ne lui donnerais pas le temps de la racheter. Par ce moyen j'avais en ma possession une propriété qui valait deux mille écus pour laquelle je n'en avais actuellement payé que mille et pour laquelle Isaac Dorr n'avait jamais réalisé plus de la moitié de cette somme. Mais les procédés étaient entièrement légaux et je tachais de m'excuser.»

«Mais ma conscience éveillée me disait toujours: Vous avez pris la terre d'un pauvre homme sans lui rendre sa juste valeur; la loi de Dieu vous condamne, quoique la loi de l'homme justifie le tort. Vous n'avez pas de paix dans votre âme, votre cœur vous brûlera, jusqu'à ce qu'avec justice vous ayez effacé votre injustice envers lui et envers les autres auxquels vous avez fait tort.»

«Je me rebellais longtemps contre le décret de ma conscience. Il était dur pour moi de perdre mille écus avec l'intérêt dû depuis le temps que j'avais pris possession de sa propriété. C'était comme si on prenait une portion de ma vie d'être obligé de soustraire autant d'argent de mes gains, et de le donner à un homme qui n'avait aucun prétexte légal sur moi. Je gémissais et pleurais en secret. J'essayais de prier, mais cette hypothèque venait toujours entre Dieu et ma prière, et à travers cela, le ciel avait l'air sombre et menaçant. Enfin je ne pus plus résister aux appels de ma conscience, et j'allai chez le ministre de nouveau, lui raconter mes difficultés et lui demander ce que je devais faire.

«Il y a une simple preuve», dit-il. «Aimez-vous votre prochain comme vous-même? Si c'est ainsi, vous serez juste envers lui même s'il faut donner le dernier écu que vous avez au monde.»

«C'était une sentence terrible. Quand je sortis je tremblais comme si j'avais reçu un coup. O Dieu, dis-je, comment puis-je être un chrétien?»

«Mais j'avais un recours plus fort que moi-même; autrement je n'aurais jamais pu finir la lutte. Je m'agenouillai devant Dieu, et je fis le vœu solennel que pour l'amour de lui, de son pardon, et de son amour, non seulement j'agirais avec justice envers le pauvre homme à qui j'avais fait tort, mais que je donnerais, s'il le fal-

lait tout ce que j'avais au monde, pour trouver la paix en lui.

«Une influence étrange et consolante descendit sur mon âme, et il semblait qu'une voix me disait: «Quoique tu perdes tout, tu as Dieu et Christ; et les bénédictions d'un cœur pur et en paix te seront laissées — la seule et la meilleure source de bonheur et de vie.» Et dans le temps solennel de la nuit, après que j'eus abandonné la lutte, ce soulagement me saisit, si grand et si précieusement, que je me sentais résolu à aller dans le monde pauvre et méprisé, si seulement cette bénédiction inestimable me demeurait.

«Le lendemain, je me sentais aussi léger que si j'avais eu des ailes. Rien ne pouvait m'empêcher d'aller voir Isaac Dorr, avec deux cents écus dans ma poche et une note pour le reste de ce que je lui devais.

«Bien», dit le capitaine avec des larmes coulant sur son visage, «j'aurais seulement aimé que chaque personne ici eût pu voir la famille Dorr, quand je les ai visités et que je leur ai fait connaître ma commission.»

Le pauvre Isaac était tout découragé et il venait de décider de quitter sa femme et ses enfants et d'aller en Californie. Ses enfants pleuraient et sa femme était dans la plus grande détresse et dans le plus grand désespoir. Elle me reçut beaucoup mieux que je ne l'avais espéré. Elle dit que j'avais agi selon la loi, et qu'Isaac était insouciant et imprévoyant, qu'il méritait d'être censuré.»

«Oui», dit Isaac avec la fermeté d'un homme désespéré, «c'était un jour sauvage que vous m'avez joué, mais j'étais un fou de faire des dettes comme je l'ai fait, et alors imaginer qu'on ne prendrait pas davantage quand la loi le permettait. Je suis ruiné en conséquence de cela; et voici, vous voyez cette femme et ces enfants — et ici le pauvre homme les regarda et pleura comme un enfant.

«Isaac», dis-je aussitôt que je pus parler, «je suis venu pour vous montrer qu'un homme peut être honorable même quand la loi ne le force pas de l'être. Je désire faire le bien, Isaac, parce que Dieu le commande, et je suis venu pour vous dire que vous n'avez plus besoin de quitter votre femme et vos enfants, à moins que vous ne le préfériez.»

«Préférer aller dans un pays étranger et les laisser ici pour souffrir!» cria-t-il; et il prit les enfants dans ses bras et serra la main de sa femme en sanglotant comme si son cœur allait se briser. Alors je comptai l'argent que j'avais apporté, et lui expliquai ce que j'avais l'intention de faire; je lui donnai la note, et alors je ne vis jamais une telle surprise et une telle reconnaissance.

«Ils auraient tous baisés mes pieds si je les avais laissés faire. Il me semblait que le ciel s'était ouvert là dans mon cœur avec un tel déluge de lumière et de joie, que je n'avais jamais cru possible auparavant.

«Mes amis», ajouta le capitaine, sa voix autrefois si dure était maintenant presque aussi douce que celle d'une femme, ses yeux encore humides de larmes, «j'ai été contraint de faire cette confession; je vous remercie de l'avoir écoutée. Le ministre me dit qu'un homme peut être un membre de l'église sans être un chrétien. Je me propose d'être un chrétien premièrement, et si je n'y parviens pas...» Il ne pouvait plus continuer, mais il s'assit avec une émotion plus touchante que beaucoup de paroles.

«Je n'ai plus rien à ajouter à cette histoire, excepté qu'il est devenu un membre de l'église, et que son exemple de repentance complète, de foi enfantine en Christ, et de sa droiture pratique de tous les jours, élevèrent de plusieurs degrés l'étendard du christianisme parmi le peuple.»

L'expérience du capitaine Ball met en relief une sorte de réformation religieuse, qui (nous sommes fâchés de le dire) ne se rencontre pas aussi souvent qu'il serait à désirer. La religion des théories et des articles de foi est à peine capable de sauver quelques-uns des hommes d'affaires de nos jours. Ils ont besoin d'une salut comme celui qui entra dans la maison de Zachée quand il dit au Seigneur: Voici, Seigneur! je donne la moitié de mes biens aux pauvres; et si j'ai fait tort à quelqu'un en quelque chose, j'en rends le quadruple. Luc. 19:8, 9.

Nous recommandons l'expérience du capitaine Ball à nos lecteurs. Il fit son devoir dans ce cas, et pas davantage. Lecteur désireux-tu la bénédiction de Dieu maintenant et une part dans son royaume ci-après? Alors, «Va, et toi aussi fais de même.»

DISCUSSION CONCERNANT L'OBLIGATION DU SABBAT.

Premier Article.

Nous avons reçu d'un ami dans l'Italie méridionale, une communication, provenant d'un pasteur baptiste à Rome, écrite dans le but de montrer que le quatrième commandement n'appartient pas au septième jour de la semaine, mais à quelqu'un des sept jours de la semaine, et peut par conséquent être appliqué au premier jour. L'auteur de cette lettre est un homme de distinction et nous espérons que d'après la droiture de ses manières, il désire la vérité avant tout. Il consent à ce que ses arguments soient examinés dans les colonnes des Signes des Temps, et notre ami nous en fait la requête. Nous sommes obligés de diviser la matière à cause du manque de place, mais nous donnons dans ce numéro son argument en entier que le septième jour dans ce commandement signifie simplement un jour sur sept. L'argument subséquent est fondé sur cette théorie. Mais on peut démontrer si clairement que ce fondement est une erreur que nous pensons qu'il peut le reconnaître lui-même. Après avoir mentionné les changements d'opinion qui se produisent dans son esprit depuis qu'il a commencé d'étudier ce sujet, il en arrive aux conclusions suivantes avec lesquelles nous sommes parfaitement d'accord :

« Mais après plus mûre réflexion, je comprends que le jour du repos est une institution primitive qui appartient à la révélation naturelle, à la création, qui est avec le travail et le mariage une des colonnes du portique de l'histoire, et que conséquemment il demeure debout pour le Chrétien comme pour le Juif, comme pour tous les hommes. Cette vue fut confirmée en moi par le double fait que la Loi de Moïse n'institue point le jour du repos mais se borne à rappeler à l'observation du peuple élu, en disant : « Souviens-toi, et que Jésus-Christ tout en combattant les abus et les exagérations pharisaïques à ce sujet et en disant : « L'homme n'est pas fait pour le Sabbat, » ajoute : « Mais le Sabbat est fait pour l'homme. »

Mais nous regrettons qu'il ait adopté aussi certaines vues qui détruisent les vérités qu'il a exprimées si clairement. Il enseigne que la loi exige simplement un des sept jours sans déterminer lequel ; et que Dieu n'a pas indiqué le point, à partir duquel on puisse compter la période de sept jours. Voici son argument :

« Le fait que les Anglais ont appelé le Dimanche sabbath ne signifie rien, car le mot hébreu (שבת) — schabbat) signifie repos, et dans ce cas-ci, le jour du repos, comme traduit en effet par les bibles françaises et latines, n'est pas le jour du repos, mais le substantif sabbat, mais bien sur l'adjectif septième (en hébreu שביעי — chebign —), qui dans le passage dont il s'agit est précédé de l'article préfixe ה. C'est un adjectif ordinal qui doit se

traduire le septième. La phrase peut se rendre ainsi : « Travaille six jours... mais le septième, repos. » Or cette forme n'a pas un sens proprement chronologique ou historique, car lorsque les écrivains sacrés veulent indiquer la chaîne chronologique ou l'ordre des temps, ils emploient non l'adjectif ordinal, mais le cardinal, à l'état construit, et le placent ordinairement avant le nom, comme dans 2 Rois 12 : 1. כרשבע יום. « Dans la septième année, » ou simplement « dans le sept des années, » c'est-à-dire dans celle des années qui suit sept, ou qui vient en septième ordre. Si au contraire il ne s'agit pas de l'ordre chronologique des temps, mais seulement de la position relative des époques ou des jours, on emploie l'ordinal, qui dans ce cas n'est pas absolument relatif. Or c'est ici le cas du 4^e commandement dont le sens n'est pas : « Tu travailleras les six jours tels et tels, et le septième jour, tel, tu te reposeras. » mais plutôt : « Tu travailleras six jours et le septième, c'est-à-dire un jour sur sept, tu te reposeras, ou, chaque septième jour, repos ! »

« On peut objecter à cela le fait de la constitution de la semaine comme unité de temps, sa conformité à la semaine créatrice, sa conservation à travers les siècles, et son observation perpétuelle par les Juifs. Mais à bord de ce fait se trouve pas que l'unité de temps appelée semaine doit commencer un jour plutôt que l'autre ; sa conformité à la semaine créatrice n'est pas absolue, elle n'est que relative, car les jours de la création étaient des époques fort longues et nos jours sont de 24 heures. Les anciens ont commencé la semaine un tel jour et conséquemment ont observé le repos le septième jour après le premier; les Juifs ont observé ainsi, mais ils ne trouvent pas indiqué que le jour doit être le premier et tel autre le dernier ; — Je vois bien dans la Bible la constitution générale d'une période de sept jours que nous appelons semaine, mais je n'y vois pas la fixation des jours. Ce fait historique n'empêche donc pas que la semaine ne puisse subir quelque modification par rapport au repos, sans cesser pour cela d'être la semaine composée de sept jours. L'important n'est pas le jour, l'important est le repos, le sabbat, une fois chaque septième jour. »

Nous espérons que nos lecteurs veulent bien peser cet argument. Voilà la preuve, si on pouvait appeler cela une preuve, que le quatrième commandement nous ordonne de donner à Dieu l'un des sept jours de la semaine, sans nous indiquer lequel il exige. C'est une interprétation bien remarquable de ce commandement ; mais elle est adoptée par tous les théologiens qui essaient de reconcilier la loi de Dieu avec l'observation du premier jour de la semaine. C'est néanmoins une doctrine moderne, ayant été énoncée pour la première

fois en 1595 par Nicolas Bound, doct. en théol. à Norton, Angleterre, dans un livre intitulé la Vraie Doctrine du Sabbat Chrétien. S'il nous est permis d'exprimer notre opinion, nous devons dire que cette doctrine doit son universalité à la nécessité des circonstances. Cette doctrine n'est nulle, part constatée dans la Bible, et à moins qu'elle ne soit adoptée, l'Église doit ouvertement rejeter le quatrième commandement ou revenir de l'observation du premier jour à celle du dernier.

Mais comment notre ami établit-il cette doctrine d'un septième jour indéfini ? Montre-t-il que Dieu a fixé une telle interprétation sur le mot septième et que telle doit être sa signification ? Point du tout. Néanmoins il risque de marcher contrairement à l'interprétation naturelle de ce commandement, et même il enseigne les autres à faire ainsi. Et maintenant quel est l'argument par lequel il montre que sa manière de faire est juste devant Dieu dont il est le ministre ? Le voici en raccourci : voyez et jugez :

Il y a en hébreu deux méthodes par lesquelles Dieu a pu indiquer le septième jour en donnant le quatrième commandement. Il a pu employer l'adjectif ordinal septième ; et par une particularité de la langue hébraïque, il a pu aussi employer l'adjectif cardinal sept pour le même objet. Notre ami dit que si Dieu avait eu l'intention de désigner un septième jour défini, il aurait pris la seconde de ces méthodes, mais qu'au contraire il choisit la première. Or pour qu'un tel argument ait quelque valeur, il faut qu'il donne des preuves concluantes que l'usage de l'adjectif ordinal, qui est la manière naturelle, dans toutes les langues, d'exprimer l'objet défini dans une série, soit en hébreu indéfini et incertain. Mais il n'en donne aucune preuve. J'ai examiné par le moyen d'une concordance hébraïque tous les textes où l'adjectif ordinal septième et l'adjectif cardinal sept sont employés dans l'Ancien Testament. Je n'ai trouvé aucune preuve que Dieu ait employé un de ces mots pour désigner quelque chose de défini et l'autre pour un objet indéfini, ou en d'autres termes, que quand il dit septième par une de ces méthodes, cela signifie le dernier objet d'une série de sept, et que quand il dit septième par l'autre méthode, cela signifie l'un des sept sans désigner lequel.

L'adjectif ordinal septième que Dieu emploie dans le quatrième commandement se trouve 96 fois dans la Bible hébraïque, mais il n'y a aucun exemple où il soit employé d'une manière indéfinie. Ainsi, il est employé pour désigner le jour qui suit les six jours de la création. Gen. 1 : 31 ; 2 : 1-3. Il est employé plusieurs fois pour désigner le septième mois de l'année comme dans Gen. 8 : 4. Il est employé pour désigner la septième année comme sabbat de la terre et elle se calculait sur l'année où Israël avait commencé à cultiver le pays. Lévy, 25 : 4. Il est employé pour désigner l'année de relâche pour les serviteurs hébreux, laquelle suivait les six années de servitude. Ex. 21 : 2. Il est digne de remarquer que l'année de relâche qui dans Ex. 21 : 2, est désignée par l'adjectif ordinal septième, est dans Deut. 15 : 9 désignée par l'adjectif cardinal sept. Ainsi nous avons une preuve décisive que ces deux méthodes sont équivalentes. L'adjectif ordinal septième est aussi employé pour désigner le septième jour de service des sacrificateurs dans les cas de lépre. Lévy, 13 : 5, 6. Il est employé pour désigner le dernier des sept jours du siège de Jéricho. Jos. 6 : 4, 15. Il désigne le septième jour de nocé de Samson. Juges 14 : 15, 17, 18. Il est employé pour désigner le dernier des sept jours de maladie de l'enfant de David. 2 Sam. 12 : 18. Il indique la dernière des sept années du règne d'Athalie. 2 Rois 11 : 4. Et dans un grand nombre de cas il est employé pour désigner le jour qui est appelé le jour du repos du Seigneur. Ex. 16 : 26, 27, 29, 30 ; 20 : 10, 11 ; 31 : 15, 17 ; 34 : 21 et plusieurs autres. Dans tous ces cas, l'adjectif ordinal septième désigne un jour, un mois ou un an défini, compté à partir d'une date bien déterminée dans le récit.

Notre ami néanmoins dira que ce n'est point le cas pour le septième jour du quatrième commandement. Mais nous allons montrer par les trois premiers chapitres dans lesquels le septième jour est mentionné dans la Bible (Gen. 2 ; Ex. 16 et Ex. 20) que ce jour est celui d'entre les sept pendant lequel Dieu se reposa, en d'autres mots, le dernier jour de la semaine.

Le quatrième commandement nous ordonne de sanctifier le septième jour parce que c'est celui où il se reposa, et qu'il bénit et sanctifia. Ex. 20 ; 31. Ces choses désignent un certain jour parmi les sept

comme le Sabbat ou jour de repos de l'Éternel, se distinguant des six autres employés par le Créateur dans l'œuvre de la création. Ces faits suffiraient seuls à réfuter l'idée que le septième jour du quatrième commandement est un jour indéfini. Mais nous donnerons une réponse plus étendue. Le repos, la bénédiction, et la sanctification mentionnés dans Ex. 20 : 11 sont le même repos, la même bénédiction et la même sanctification mentionnés dans Gen. 2 : 2, 3. Ainsi nous trouvons l'origine du Sabbat à la création. En Gen. 1 nous avons l'histoire de ce que Dieu fit pendant les six jours de la création ; dans Gen. 2 : 2 nous lisons que Dieu se reposa le septième jour ; dans Gen. 2 : 3, nous voyons que Dieu bénit et sanctifia le septième jour parce qu'il s'était reposé en ce jour. C'est pourquoi ce jour fut sanctifié après que Dieu se fut reposé, ou à la fin de ce jour. La sanctification de ce jour est sa consécration à un saint usage, et cette consécration ne pouvait avoir lieu qu'autant que Dieu ait donné à Adam le commandement concernant ce jour. Cette consécration qui était en mémoire du repos du Créateur, divisait le temps en semaines et marquait le dernier jour de chaque semaine comme le Sabbat. Il ne pouvait rien y avoir d'indéfini dans la fixation de ce jour. Quand six jours étaient terminés, c'était le devoir d'Adam de reconnaître le jour qui suivait comme le mémorial du repos de son Créateur. C'aurait été une rébellion contre Dieu de la part d'Adam de prendre un des six jours ou d'attendre l'arrivée du huitième ou du neuvième jour. Il n'y avait rien de vague et d'indéfini dans ce commandement de Dieu. L'homme devrait employer les mêmes jours de la semaine pour son travail que Dieu avait employés dans son œuvre ; le septième jour devant être gardé en mémoire du repos du Créateur. Ainsi le temps commença par être divisé en semaines par l'ordre de Dieu, la première semaine commençant avec le jour qui suivit celui du repos du Créateur. Ainsi le septième jour ordonné par Dieu est chaque fois le jour du repos du Créateur et le dernier jour de la semaine ; deux faits qui rendent le septième jour aussi défini qu'il est possible de le rendre.

Ainsi il est pleinement établi par le témoignage de la Bible que le septième jour que Dieu appelle le jour de son repos n'est pas un jour indéfini, mais le septième jour en succession régulière du jour dans lequel Dieu se reposa. Maintenant nous continuons d'établir ces faits sur des témoignages plus décisifs, s'il était possible, que ceux qui ont été présentés. Environ 2500 ans après la création et à peu près un mois avant que Dieu donnât sa loi sur Sinai, Il commença de nourrir le peuple de manne. Ex. 16. Six jours de chaque semaine la manne fut donnée. Un jour de chaque semaine il n'y avait point de manne. Ce jour, dit Dieu, « est le repos, le Sabbat sanctifié à l'Éternel. » Ex. 16 : 23, 26. La manne recueillie au sixième jour était bonne à manger au septième jour, mais ne pouvait se garder bonne jusqu'au second jour dans aucun autre cas. Ces trois miracles désignent le septième jour de manière qu'il était impossible à aucun Israélite de douter, lequel était ce septième jour. Ces trois miracles furent répétés chaque semaine pendant quarante ans. Ex. 16 : 35 ; Josué 5 : 12. Cela fait plus de 6000 miracles du caractère le plus impressif qui attestent d'une manière à ne pouvoir s'y méprendre qu'un jour défini dans la semaine est le Sabbat de l'Éternel et qu'aucun autre jour ne peut l'être, et il montre quel est le jour du repos de manière que personne ne puisse en douter.

Le quatrième commandement fut donné environ 30 jours après que ces miracles ont commencé. Ce commandement déclare que le septième jour est le repos de l'Éternel. Y avait-il un Israélite dans toute cette grande armée qui ait pu dire que le septième jour signifiait un jour sur sept sans savoir lequel ? Ou y en avait-il un seul qui osât dire : « Nous ne savons pas où commencent les sept jours ; c'est pourquoi nous ne pouvons pas dire quand le septième jour arrive ? » Ou s'en trouvait-il un qui pût dire : « Nous admettons que le commandement ordonne que nous gardions le jour pendant lequel le Créateur se reposa et qu'il a béni et sanctifié, mais c'est impossible que nous disions lequel c'est ? » Ces choses furent établies par Dieu d'une manière si impressive qu'il n'y avait pas une ombre d'incertitude sur n'importe laquelle. N'est-ce pas une chose très-sérieuse d'essayer de jeter du doute sur ce que Dieu a pris un si grand soin de rendre clair et certain ?

Mais ce n'est pas tout. Dans le Nouveau Testament, nous lisons de certaines personnes qu'elles gardaient le jour du

Sabbat selon le commandement de la loi, et nous apprenons que c'était le jour avant le premier jour de la semaine. Luc. 23 : 56 ; 24 : 1 ; Matt. 28 : 1 ; Marc. 16 : 1, 2. Ces personnes gardaient le jour ordonné dans le commandement, et nous avons la preuve ici que ce jour est le septième jour de la semaine. Il n'y a point de raison de douter que le jour ordonné dans le quatrième commandement est le jour qui précède le premier jour de la semaine, et il n'y a aucune possibilité que le premier jour soit le Sabbat selon le commandement.

J. N. A.

LETTRE D'AMERIQUE.

Tous les amis de la vérité, saluent avec joie le favorable augure que nous avons concernant le progrès de la cause de Dieu ; et ils se sont profondément intéressés aux nouvelles qui ont paru dans nos journaux récemment, concernant son avancement et sa prospérité.

Nos institutions en Amérique, se maintenant sur une base permanente, et servant comme de forts leviers pour pousser l'œuvre en avant ; la mission en Europe est un fait établi ; l'organisation de la société pour la distribution des traités et pour l'œuvre missionnaire nous promet d'être un moyen très effectif pour aider à l'avancement de la cause de la vérité ; et des plans bien étendus sont formés afin que le progrès de l'œuvre soit plus rapide. Vraiment, le Seigneur dans sa grande miséricorde a mis sa main à l'œuvre, et le chemin s'ouvre d'une manière étonnante pour que la vérité soit annoncée à plusieurs peuples, et à plusieurs nations, langues et rois.

Mais une question se présente ici : Où nous tenons-nous par rapport à cette œuvre glorieuse ? Est-ce que nous venons au secours de l'Éternel avec les forts ? Le grand adversaire est toujours en mouvement, et il est très rusé en s'opposant au peuple de Dieu. Il nous attaque où nous le redoutons le moins. Tandis que la parole qui est très-ferme nous enseigne que nous vivons dans les derniers jours, que l'apparition de Christ est bien proche, et que ceux qui se préparent pour le royaume de Dieu échapperont à la colère de Dieu, et seront recueils dans les demeures préparées pour les fidèles ; et cette même parole nous enseigne aussi clairement qu'aux derniers jours il surviendra des temps fâcheux, que « le diable est descendu, en grande fureur, sachant qu'il a peu de temps, » et que nous devons donc être « sobres, et vigilants à prier, » et nous employer à notre « propre salut avec crainte et tremblement ». Nous sommes encore dans le monde, et nous avons à lutter contre ses séductions, ses coutumes, son orgueil et sa convoitise. Et des Chrétiens de nom autour de nous, qui aiment l'aisance, et l'approbation du monde, ont une influence qui n'est point salutaire, même sur ceux qui essayent de servir Dieu de tous leurs cœurs, et qui désirent voir sa cause prospérer.

« Maintenant le salut est plus près de nous que lorsque nous avons cru ; » et nous devons avancer dans l'œuvre comme la proclamation de la vérité avance. Nous avons besoin d'être rendus attentifs à l'importance qu'il y a de nous approcher bien près du Seigneur de tenir une douce communion avec lui, de nous détacher des choses de la terre pour chercher celles qui sont en haut, où Christ est assis à la droite de Dieu, et de travailler avec toute notre force à faire luire notre lumière, afin que d'autres soient portés à glorifier notre Père céleste en obéissant à toute la vérité. Ces pensées peuvent avoir perdu leur force, sur quelques-uns par répétition fréquente, cependant cela ne devrait pas être ainsi ; leur importance est telle qu'elles devraient être gardées dans l'esprit constamment.

Chers frères, essayons-nous de servir le Seigneur avec plus de zèle et plus de sincérité ? Ne pouvons-nous pas être dans une meilleure condition d'esprit et être mieux préparés à coopérer avec le Seigneur dans cette œuvre glorieuse ? O ! continuons toujours à prier, à lutter et à espérer jusqu'à la fin de sorte que lorsque notre œuvre sera achevée, et que nos combats seront terminés, nous puissions être trouvés dans les bienheureux auxquels il sera dit : « Cela ya bien, bon et fidèle serviteur. »

A. C. BOURDEAU.

Waterloo, P. Q., Canada.

Nous attirons l'attention du lecteur sur l'article intitulé : Expérience du capitaine Ball. Nous croyons que tous les chrétiens ont à faire cette expérience, s'ils ne l'ont pas encore faite. C'est le vrai moyen de nous assurer si nous possédons la vraie foi, la repentance sincère qui produit la sanctification. Pédagogue.

LES SIGNES DES TEMPS

„Heureux ceux qui font ses commandements.“

BALE (SUISSE), JANVIER 1877.

JAMES WHITE,
J. N. ANDREWS, { RÉDACTEURS
URIAH SMITH, }EXPLICATION DE MATTHIEU
VINGT-QUATRE.TROISIÈME ARTICLE. — LES FAUX PROPHÈTES.
L'INQUIÉTÉ DANS L'ÉGLISE.

VERSETS 11. «Et il s'éleva plusieurs faux prophètes, qui en séduisirent plusieurs.»

Le mot prophète, pris dans son acception ordinaire, signifie une personne qui prédit les événements à venir; mais quelquefois ce mot veut dire simplement une personne qui enseigne. Les prophètes de Dieu prédisent les événements à venir, étant instruits par les bons anges et par le Saint-Esprit. Les faux prophètes prédisent des événements par les moyens des mauvais esprits et par le pouvoir de Satan. Et tandis qu'il est vrai que des personnes consacrées qui enseignent la vérité divine peuvent être considérées comme des prophètes de Dieu, il est aussi vrai que ceux qui enseignent l'erreur peuvent être appelés de faux prophètes. Il est possible de voir la différence entre les vrais prophètes et ceux qui sont faux.

Les prophètes de Dieu enseignent la pureté, censurent le péché, et sont fidèles à avertir le peuple des dangers à venir. Les devoirs de ceux que Dieu appelle à parler en son nom, sont clairement exprimés par les écrivains sacrés. Voici ce que disent trois de ces écrivains sur ce point :

Esa. 58 : 1. «Crie à plein gosier, ne t'épargne point, élève ta voix comme un cor, et déclare à mon peuple leur iniquité, et à la maison de Jacob leurs péchés.»

Joël 2 : 1. «Sonnez du cor en Sion, et sonnez avec un retentissement bruyant en la montagne de ma sainteté. Que tous les habitants du pays tremblent; car la journée de l'Eternel vient, car elle est proche.»

2 Tim. 4 : 1, 2. «Je te conjure donc devant Dieu, et devant le Seigneur Jésus-Christ, qui doit juger les vivants et les morts, en son apparition et en son règne; pêche la parole, insiste dans toutes les occasions; reprends, censure, exhorte avec toute douceur d'esprit, et avec doctrine.»

Les faux prophètes ne représentent point le peuple pour ses péchés, et ils ne l'avertissent point concernant les dangers à venir; mais ils proclament la paix au pécheur. Leurs enseignements éloignent le peuple de Dieu et de sa Parole, et sont de nature à plaire aux inconvénients. Les écrivains inspirés ont aussi parlé définitivement concernant le témoignage et l'œuvre des faux prophètes. Nous donnons ici le témoignage de plusieurs de ces écrivains.

Ezéch. 13 : 9, 10. «Et ma main sera sur les prophètes qui ont des visions de vanité, et des divinations de mensonge: ils ne seront plus admis dans le conseil de mon peuple; ils ne seront plus écrits dans les registres de la maison d'Israël; ils n'entreront plus en la terre d'Israël; et vous saurez que je suis le Seigneur, l'Eternel. Parce, oui, parce qu'ils ont abusé mon peuple, en disant: Paix! et il n'y avait point de paix. L'un bâtissait la paroi, et les autres l'enduisaient de mortier mal lié.»

Jér. 6 : 13, 14. «Parce que, depuis le plus petit d'entre eux jusques au plus grand, chacun s'adonne au gain déshonnéte; tant le prophète que le sacrificateur, tous se portent fausement. Et ils ont pensé la froissure de la fille de mon peuple à la légère, en disant: Paix, paix; et il n'y avait point de paix.»

Jér. 14 : 13, 14. «Et je dis: Ha! ha! Seigneur Eternel! voici, les prophètes leur disent: Vous ne verrez point l'épée, et vous n'aurez point de famine; mais je vous donnerai une paix assurée en ce lieu-ci. Et l'Eternel me dit: Ce n'est que mensonge ce que ces prophètes prophétisent en mon nom, je ne les ai point envoyés, je ne leur ai point donné de charge, et je ne leur ai point parlé.»

Paul après avoir montré que c'est le devoir du fidèle serviteur de Dieu de prêcher la parole, de reprendre, de censurer, et d'exhorter avec toute douceur d'esprit, dit: «Car le temps viendra auquel ils ne souffri-

ront point la saine doctrine; mais aimant qu'on leur chatouille les oreilles, par des discours agréables, ils chercheront des docteurs qui répondent à leurs desirs; et ils détourneront leurs oreilles de la vérité, et se tourneront aux fables.» 2 Tim. 4 : 3, 4. Nous sommes arrivés à ce temps. Le peuple préfère des fables agréables qui ne le distraient pas dans ses péchés, à ces déclarations de la Parole de Dieu qui le soulèvent et le censurent. Il aime les enseignements de ceux qui le flattent, et dit aux voyants: Ne voyez point; et à ceux qui voient des visions: Ne voyez point de visions de justice; mais dites-nous des choses agréables, voyez des visions trompeuses.» Esa. 30 : 10.

«Ne punirais-je point ces choses-là? dit l'Eternel; et mon âme ne se vengera-t-elle pas d'une nation qui est telle? Il est arrivé en la terre une chose étonnante, et qui fait horreur; c'est que les prophètes prophétisent le mensonge, et les sacrifices dominent par leur moyen; et mon peuple a aimé cela. Que ferez-vous donc quand elle prendra fin? Jér. 5 : 29—31. Les oreilles du peuple sont remplies de fables agréables qui enseignent que tout le monde sera converti, qu'un temps glorieux approche, et que nous sommes sur le point d'entrer dans l'âge d'or. Les menaces de la Parole de Dieu contre les orgueilleux, les hautains, les personnes vaines, les riches, les pécheurs en Sion, et les pécheurs dans le monde, sont supprimés par les ministres infidèles de nos jours. Plusieurs d'entre eux osent même enseigner que le code des dix commandements a été aboli. Et que voyons-nous comme fruit légitime d'une telle conduite et de tels enseignements? Nous voyons ci-après.

Verset 12. «Et parce que l'iniquité sera multipliée, la charité (ou l'amour) de plusieurs se refroidira.»

Il est évident que ceci doit être accompli dans l'Eglise. Il faut qu'une personne ait éprouvé l'amour de Dieu et l'amour pour les choses célestes, pour que nous puissions dire d'elle que son amour s'est refroidi dans le sens de ce texte. Il ne s'agit donc pas ici de l'iniquité croissante des pécheurs qui n'ont jamais été convertis. De plus, si l'iniquité se multipliait seulement dans le monde inconverti, l'Eglise serait poussée à être plus diligente et plus pieuse, et elle ne donnerait pas lieu à l'apostasie. Par conséquent l'iniquité dont il est ici question est dans le cœur même de l'Eglise, et cette iniquité fait sentir son influence refroidissante dans tout le corps de l'Eglise. Et le résultat est que l'amour de plusieurs s'est refroidi. Avec ceci s'accordent les paroles de l'apôtre :

«Or, sache ceci, qu'aux derniers jours il surviendra des temps fâcheux. Car les hommes seront idolâtres d'eux-mêmes, avares, vains, orgueilleux, blasphémateurs, désobéissants à leurs pères et à leurs mères, ingrats, profanes; sans affection naturelle, sans fidélité, calomniateurs, incontinents, cruels, haïssant les gens de bien; traîtres, téméraires, enflés d'orgueil; amateurs des voluptés plutôt que de Dieu; ayant l'apparence de la piété, mais en ayant renié la force. Eloigne-toi donc de telles gens.» 2 Tim. 3 : 1—5. Ici est une liste de dix-neuf péchés. Tous ces péchés sont sur ceux qui ont l'apparence de la piété. Les personnes décrites dans ce passage ne sont pas les incrédules, ni les mondains; car ces gens n'ont point l'apparence de la piété. Ceux qui sont donc ici dépeints sont donc des individus qui professent être les serviteurs de Jésus-Christ. Et quoique leur profession concernant la piété soit aussi haute que le ciel, cependant ils sont tout couverts de péchés populaires; et par leur exemple et leur influence refroidissante, plusieurs sont induits à abandonner la voie humble qui mène au ciel, si leur amour se refroidit. J. W.

PENSÉES SUR LE LIVRE DE
DANIEL.

EXPLICATION DU CHAPITRE 1 : 8—21.

DANIEL EN CAPTIVITÉ.

VERSETS 8—16. «Or, Daniel se proposa dans son cœur de ne se point souiller par la portion de la viande du roi, ni par le vin dont le roi buvait; c'est pourquoi il supplia le chef des eunuques, afin qu'il ne l'engageât point à se souiller. Et Dieu fit que le chef des eunuques eut de la bonté pour

Daniel, et qu'il eût pitié de lui. Toutefois le capitaine des eunuques dit à Daniel: Je crains le roi, mon maître, qui a ordonné votre manger et votre boire. Pourquoi verrait-il vos visages plus défaits que ceux des autres jeunes enfants, vos semblaibles, et rendriez-vous ma tête coupable envers le roi? Mais Daniel dit à Melsar, qui avait été ordonné par le capitaine des eunuques sur Daniel, Hananja, Misael et Hazaria: Epreuve, je prie, tes serviteurs pendant dix jours, et qu'on nous donne des légumes à manger et de l'eau à boire. Et après cela, regarde nos visages, et les visages des jeunes enfants qui mangent la portion de la viande royale; puis tu feras à tes serviteurs selon ce que tu auras vu. Et il leur accorda cela, et ils éprouvèrent pendant dix jours. Mais au bout des dix jours leurs visages parurent en meilleur état, et ils avaient plus d'embonpoint que tous les jeunes enfants qui mangeaient la portion de la viande royale. Ainsi Melsar prenait la portion de leur viande, et le vin qu'ils devaient boire, et leur donnait des légumes.»

Ce récit nous montre d'une manière étonnante que Nébucadnetsar était libre de toute bigoterie. Il paraît qu'il n'employa aucun moyen pour obliger ses captifs royaux à changer de religion. Pourvu qu'ils aient une religion, cela lui suffisait, que ce fut la sienne ou non. Et quoique leurs noms aient été changés pour signifier quelques relations avec l'adoration des idoles, ce fut bien plus pour éviter d'employer des noms juis auprès des Chaldéens que pour indiquer un changement de sentiment ou de vie de la part de ceux à qui ces noms furent donnés.

Daniel se proposa de ne point se souiller par la viande et le vin du roi. Daniel, en agissant ainsi, n'avait pas simplement pour but de suivre un régime hygiénique, quoiqu'il eût retiré un grand avantage de la manière de vivre qu'il se proposait d'adopter. Mais on avait généralement la coutume chez les nations idolâtres de faire présenter les viandes dont usait le roi, qui était grand-prêtre de leur religion, aux idoles, et le vin qu'on buvait était d'abord versé en libation sur l'autel païen; de plus quelques-unes de ces viandes étaient déclarées impures par la loi juive; et pour l'une ou l'autre de ces raisons, Daniel ne pouvait pas, en conséquence de sa religion, partager ces choses; dès lors, il demanda, non par tempérament morose ou obstiné, mais par scrupule de conscience de ne point se souiller; et il fait savoir sa demande avec respect à l'officier chargé de l'autorité. Le chef des eunuques craignit d'accéder à la demande de Daniel, parce que le roi lui-même avait désigné leur nourriture. Ceci fait voir combien le roi s'intéressait à leurs personnes. Il ne les remet pas entre les mains de ses serviteurs pour en prendre soin de la meilleure manière possible, mais lui-même choisit leurs aliments et leur boisson, et il supposait qu'ils étaient des meilleurs, si bien que le chef des eunuques pensait que leur privation les rendrait plus défaits de visage que ceux qui continuaient d'user de ces mets; ce qui le ferait accuser de les négliger ou de les maltraiter, et cela au prix de sa tête. Il était bien entendu que s'ils se conservaient en bonne santé, le roi ne ferait point d'objection à la manière dont il se nourriraient, quoique ce fut contraire à ses propres directions. Il paraît que le but du roi était de leur assurer les moyens d'acquiescer le meilleur développement physique et moral. Combien est différente la conduite de la bigoterie et de la tyrannie qui habituellement exercent un contrôle suprême sur les cours de ceux qui sont sous leur pouvoir absolu. Nous trouvons dans le caractère de Nébucadnetsar beaucoup de choses dignes de notre plus haute admiration.

Daniel demanda des légumes pour lui et ses trois compagnons. D'après l'hébreu le mot traduit en français par légume est une espèce de pois ou haricots. Bagster dit: «Jérôme parle de toutes les plantes légumineuses qui n'étaient pas coupées, mais arrachées; quoique bonnes à manger, elles n'étaient pas regardées comme propres à rendre plus gras que les autres aliments.»

Un essai de dix jours ayant eu un bon résultat, il fut permis aux jeunes gens de continuer ce régime pendant tout le temps qu'on les instruirait de leurs devoirs dans le palais. Leur accroissement et leur bonne mine pendant ces dix jours peuvent à peine être attribués à l'effet naturel de leur régime, car il n'aurait pas produit un tel effet dans un si court laps de temps. Nous pensons qu'il est plus naturel de conclure que ce résultat est dû à l'in-

tervention spéciale de Dieu, comme signe approuvant la voie dans laquelle ils venaient d'entrer; et que s'ils persévéraient dans cette voie, le même résultat serait obtenu par l'opération naturelle des lois de l'hygiène.

VERSET 17—21. «Et Dieu donna à ces quatre jeunes enfants de la science et de l'intelligence dans toutes les lettres, et de la sagesse; et Daniel s'entendait en toute vision et dans les songes. Et au bout des jours que le roi avait dit qu'on les amenât, le capitaine des eunuques les amena devant Nébucadnetsar. Et le roi s'entendit avec eux; mais entre eux tous il ne s'en trouva point de tels que Daniel, Hananja, Misael et Hazaria; et ils se tinrent en la présence du roi. Et dans toute question savante et qui demandait de la pénétration, sur quoi le roi les interrogeait, il trouva dix fois plus de science en eux que dans tous les magiciens et les astrologues qui étaient en tout son royaume. Et Daniel y fut jusques à la première année du roi Cyrus.»

Il semble que Daniel seul avait reçu le don des visions et des songes. Des circonstances remarquables, dont le récit a été omis, avaient sans doute fait connaître ces dons. Parce que Dieu accorda plus de dons à Daniel, ne prouve pas que les autres étaient moins agréables à ses yeux. Leur préservation au milieu de la fournaise ardente fut la plus grande preuve qu'ils pussent avoir de la faveur divine. Daniel avait sans doute quelques dons naturels qui le rendaient particulièrement propre pour cette œuvre.

Le roi continua de leur porter le même intérêt personnel qu'il leur avait montré jusque à ce moment. A la fin de la troisième année, il les appela devant lui. Il devait voir par lui-même comment ils s'étaient comportés et quels progrès ils avaient faits. Cette entrevue montre que le roi était un homme très-versé dans tous les arts et toutes les sciences des Chaldéens, sans quoi il n'aurait pas été capable d'examiner les autres.

Comme résultat, reconnaissant le mérite ou qu'il le vit, sans égard à la religion ou à la nationalité, il les déclare être dix fois supérieurs à n'importe quel homme de son propre royaume.

Et, il est ajouté, Daniel y fut jusques à la première année du roi Cyrus. C'est un exemple du singulier usage des mots qui se présentent parfois dans l'Ecriture sainte. Cela ne signifie pas que Daniel ne demeura pas plus longtemps à Babylone que la première année de Cyrus; car il y demeura plus longtemps. Mais c'est l'époque sur laquelle l'écrivain sacré désire attirer spécialement l'attention, car elle amena la délivrance des Juifs captifs. C'est de cette manière que sont employées les paroles du Psaume 112 : 8 et de Matth. 5 : 18, etc.

LE SABBAT

ET LE PREMIER JOUR DE LA SEMAINE D'APRÈS
L'HISTOIRE.

Dernier Article.

Au sujet du travail au premier jour de la semaine, dans l'Eglise primitive, Heylyn dit: «Près de neuf cents ans après la mort de Christ, la pensée de défendre le travail des champs le premier jour de la semaine dans l'Est, n'était pas encore venue, et probablement que le travail étant ainsi défendu, cette loi ne fut pas plus observée qu'elle ne l'était auparavant dans l'Ouest.» *Hist. Sab., part. 2, chap. 5, Sec. 6.*

Ces témoignages, donnés par les historiens les plus fidèles, montrent d'une manière incontestable que le premier jour était un jour ouvrable pour tous les chrétiens quatre cents ans après Christ. L'observation du premier jour prit naissance avec toutes les erreurs et les traditions qui s'introduisirent à l'insu de l'autorité divine. Plusieurs autres jours de la semaine furent aussi observés par la primitive Eglise et furent plus ou moins gardés par les Eglises des premiers temps.

Mosheim dit: «Il y avait alors des chrétiens qui observaient le quatrième jour de la semaine, qui est le jour où Jésus fut trahi; et le sixième, qui est le jour de la crucifixion.» *Hist. eccl. cent. 2, part. 2, chap. 1, sec. 12.*

Le docteur Pierre Heylyn dit de ceux qui ont choisi le premier jour: «Parce que notre Seigneur est ressuscité ce jour-là ils le choisissent, et ils choisissent également le vendredi à cause de la passion de notre Sauveur, et le mercredi, parce qu'il fut trahi

43. jour-là : l'ancien Sabbat, étant gardé par les églises de l'est. » *Hist. Sab., part. 2, chap. 1, sec. 12.*

En comparant le caractère sacré de ces trois jours de fêtes volontaires, le même écrivain dit : « Si nous considérons les prédications publiques de la Parole de Dieu, le ministère des sacrements, ou les prières publiques, le premier jour dans les églises de l'Est n'avait pas une plus grande prérogative que les autres jours, le mercredi et le vendredi spécialement. » *Ibid., part. 2, chap. 3, sec. 4.*

La première loi en faveur de l'observation du premier jour fut promulguée par l'empereur Constantin. Cela montre que ce jour était un jour de travail à cette époque, et il continua à l'être pour les laborieux encore longtemps après. Voici cette loi : « Que tous les juges et le peuple des villes, laissent leurs occupations et leur trafic et se reposent le jour vénérable du soleil ; mais que ceux qui sont à la campagne aient pleine liberté de s'occuper de leurs affaires agricoles ; parce qu'il arrive souvent qu'il n'y a point de meilleur jour pour ensemer le blé et planter la vigne ; car si nous laissons passer le moment favorable, nous perdrons les facilités que nous accorde le ciel. Donné le septième jour de mars, Crispus et Constantin étant consuls, chacun d'eux pour la seconde fois. » C'était l'an 321 ap. J.-C.

Mosheim dit de cette loi : « Le premier jour de la semaine qui fut établi pour les assemblées publiques habituelles chez les chrétiens, fut en conséquence de la loi promulguée par Constantin, observé avec une plus grande solennité qu'il le fut jamais. » *Hist. eccl., cent. 4, part. 2, chap. 4, sec. 5.*

L'introduction graduelle de l'observation du premier jour et la non-observance du Sabbat est ainsi rapportée par Coleman : « L'observation du premier jour fut ordonnée pendant que les chrétiens gardaient encore l'ancien Sabbat ; mais il s'écoula un temps très-long avant qu'on accordât au premier jour la même importance et la même solennité dont jouissait le jour que Dieu avait ordonné et béni. . . . Mais ensuite, après que le premier jour fut pleinement établi, l'observance du Sabbat fut graduellement discontinuée, et fut finalement dénoncée comme hérétique. » *Anc. Christ. Eeem., chap. 26, sec. 2.*

Le concile de Laodicée, qui eut lieu l'année 364 de notre ère, fut le premier qui se prononça sur l'observation du septième jour. Le vingt-neuvième canon de ce concile nous est donné par Prynne : « Parce que les Chrétiens ne doivent pas judaïser et se reposer le jour du Sabbat, mais travailler ce jour-là (ce que beaucoup refusent de faire). Mais préférant honorer le jour du Seigneur (il y avait alors entre les chrétiens une grande controverse pour savoir lequel de ces jours devait avoir la prééminence) s'ils devaient se reposer ils devraient le faire comme des chrétiens. Parce que s'ils sont trouvés judaïsant, ils seront maudits de Christ. Le Sabbat du septième jour fut honoré par Christ, les apôtres et les premiers chrétiens, jusqu'à ce que ce concile ait en quelque manière presque aboli son observation. . . . Le concile de Laodicée, 364 ap. J.-C., établit premièrement l'observation du premier jour et défendit de garder le Sabbat des Juifs sous peine d'anathème. » *Disc. on Lord's Day, p. 32.*

Les catholiques admettent que le Sabbat a été changé par l'Eglise de Rome, comme on le voit dans plusieurs de leurs catéchismes. Voici une citation tirée de l'un d'eux :

« Quest. Avez-vous d'autres moyens de prouver que l'Eglise a le pouvoir d'instituer un jour de fête ?

« Rép. Si elle n'avait pas eu un tel pouvoir, elle n'aurait pas pu faire ce que reconnaissent toutes les religions modernes — elle n'aurait pas pu substituer l'ordonnance du dimanche, le premier jour de la semaine, à celle du samedi, le septième jour, changement pour lequel nous n'avons pas une autorité scripturaire. » *Catéch. Doct.*

Nous voyons ainsi que les catholiques admettent ce que nous a montré l'histoire est vrai, c'est-à-dire que l'observation du premier jour est une institution catholique. Mais le pape et les prêtres, ayant besoin d'un commandement divin, font jouer toutes les intrigues pour rendre

sacré le premier jour. Morer dit : « Pour encourager le peuple à observer ce jour, des histoires de prétendus miracles furent inventées et mises en circulation. Un de ces miracles nous est raconté dans le *Discours Historique et pratique sur le Dimanche* par Francis West : « Grégoire de Tours, vers l'an 590, rapporte qu'un agriculteur alla labourer son champ le jour du Seigneur, et qu'il se servit d'un fer pour nettoyer sa charrue, lequel entra si profondément dans sa main, qu'il le porta deux ans avec peine et grande honte sans qu'on pût l'en délivrer. »

Mais il était nécessaire d'imaginer quelque chose qui vint plus directement du ciel. Ainsi en l'année 1204, une lettre fut aperçue tombant directement du ciel. Quand elle fut ouverte et lue, on trouva qu'elle contenait de sévères menaces contre ceux qui travailleraient le dimanche. Matthieu Paris dit de cette lettre : « Quand les patriarches et le clergé de toute la Terre Sainte eurent examiné le contenu de cette épître, il fut décidé en délibération générale que cette lettre serait soumise au jugement du pontife de Rome, sachant que tout ce qu'il ordonnait de faire devait plaire à tout le monde. Et quand le pape eut pris connaissance du contenu de l'épître, il envoya des hérauts dans les différentes parties du monde pour prêcher la doctrine de cette épître, le Seigneur fut avec eux et confirma leur œuvre par différents signes. » *Historia Major, p. 204.*

Toutes ces fraudes sont dignes de la cause pour laquelle elles furent inventées. Mais malgré tous ces efforts en faveur du premier jour, il fut encore longtemps regardé comme un simple jour de fête, et non pas comme un Sabbat sacré. Jusqu'à la fin du seizième siècle, le dimanche ne fut pas regardé comme un Sabbat. Lyman Coleman dit de cela :

« La vraie doctrine du Sabbat chrétien fut premièrement prêchée par un dissident anglais, le Rév. Nicolas Bound, de Norton, comté de Suffolk. Vers l'an 1595, il publia un livre fameux intitulé : *Sabbatum Veneris et Novi Testamenti*, ou la vraie doctrine du Sabbat. Dans ce livre il soutenait que la septième partie de notre temps doit être consacrée à Dieu — que les Chrétiens sont tenus de se reposer le jour du Seigneur aussi bien que les Juifs au Sabbat mosaïque, le commandement au sujet du repos étant moral et perpétuel. » *Anc. Christ. Eeem., chap. 26, sec. 2.*

Et ces vues sur le premier jour ne sont pas même adoptées partout. En Europe le dimanche n'est pas observé comme il l'est en Amérique. L'éditeur de l'*Union Chrétienne*, 1 mai 1873, dit :

« C'est un jour particulièrement américain. Parce qu'il n'est pas ainsi observé dans toutes les contrées, peut-être nulle part ; depuis la fondation des colonies il a été choisi comme jour de repos par la Nouvelle-Angleterre. Dans d'autres pays il n'est qu'en partie consacré à la religion ; c'est un jour de jeux, de représentation, de courses ; après une courte apparition dans un temple, tout le reste du jour appartient à la toilette et à toutes les autres choses ; mais en Amérique quand la lumière du jour du Seigneur a lui, il semble qu'on se trouve dans un autre monde. »

Notre jour du Seigneur provient des efforts qui ont été faits par l'église pour s'approprier les usages du moyen-âge ; mais nous l'avons reçu largement de nos ancêtres puritains. Voyant comme la frivolité et l'extravagance séculaires s'étaient emparées de ce jour, ils étaient forcés par les circonstances, je pense, de se jeter dans l'extrême opposé ; et ils firent de ce jour un jour d'enseignement moral et de recueillement tel qu'il en résulta pour nous des barrières et des empêchements qui n'appartiennent pas au dimanche primitif, et que ne justifie pas la raison. »

Beaucoup d'autres témoignages que nous pourrions donner montrent que le premier jour de la semaine n'a pas toujours été regardé comme étant l'institution sacrée qui est maintenant aujourd'hui par les Eglises protestantes. D. M. CANRIGHT.

L'obéissance à la loi de Dieu soumet notre volonté sans l'affaiblir ; l'obéissance envers les hommes, l'efforce et l'énergie souvent.

CONCILE DE JÉRUSALEM. ACTES 15 : 1-21.

DANS l'année 53 de notre ère, les apôtres s'assemblèrent à Jérusalem pour considérer la question de la circoncision. S'Paul avait établi beaucoup d'églises parmi les Gentils. Certaines personnes de la Judée avaient visité ces chrétiens-gentils, et les ayant trouvés incirconcés, ils leur dirent : « Si vous n'êtes circoncis selon l'usage de Moïse, vous ne pouvez point être sauvés. » S'ils avaient trouvé les Gentils violant le Sabbat, sans doute que ç'aurait été le premier sujet de leur censure. C'est un fait digne d'attention que nous ne trouvons nulle part dans les Actes qu'il soit fait mention de la violation du Sabbat. Le fait que ces personnes ne trouvent aucune occasion d'accuser les églises des Gentils de violer le Sabbat, est une preuve certaine que les Gentils ne pouvaient être accusés de ce péché. La question concernant l'observation du Sabbat ne fut pas même soulevée par le concile de Jérusalem. Mais s'il était vrai que S' Paul eût enseigné aux Gentils de transférer le Sabbat au premier jour, ou d'abroger entièrement l'institution sabbatique, sans doute que les personnes qui soulevèrent la question de la circoncision se seraient élevées avec plus de force encore contre l'abrogation du Sabbat.

L'observation de la loi de Moïse et la circoncision étaient le sujet de la discussion du concile ; nous montrerons maintenant que cette loi est la loi cérémonielle et non la loi morale des dix commandements. 1° Parce que S' Pierre dans cette discussion appelle cette loi un joug que ni leurs pères, ni eux-mêmes ne purent porter ; mais S' Jacques, qui préside l'assemblée, enseigne que les dix commandements sont renfermés dans la loi royale qui est une loi de liberté. Jacq. 2 : 8-12. 2° Cette assemblée décida contre l'autorité de la loi de Moïse ou loi cérémonielle ; mais S' Jacques affirme l'obligation de tous les commandements huit ans après le concile (Jacq. 2 : 10), et S' Paul aussi reconnaît cette même autorité de la loi morale dans Rom. 3 : 30 : « Anéantissons-nous donc la loi par la foi ? Non sans doute ; mais au contraire nous affermissons la loi. » 3° Une autre preuve que la loi de Moïse n'était pas la loi des dix commandements est le fait que la circoncision est la partie de la loi de Moïse qui fut la plus digne d'occuper l'assemblée ; mais la circoncision n'est pas comprise dans les dix commandements, et s'il était vrai que les dix commandements sont compris dans la loi de Moïse, alors il ne serait pas vrai que la circoncision est la chose principale de la loi mosaïque. 4° Enfin les choses qui furent établies par l'assemblée, ne comprennent aucun des dix commandements dans son entier. Ces choses sont : (1°) les choses sacrifiées aux idoles, (2°) le sang, (3°) les bêtes étouffées, (4°) la fornication. Verset 29.

La première et la dernière ordonnance sont comprises dans le second et le septième commandement ; mais ni l'une ni l'autre n'embrace toutes les choses défendues dans ces commandements. Il est manifeste que cette assemblée ne fut pas convoquée pour discuter l'autorité des dix commandements. Mais les personnes qui affirment que cette assemblée fut convoquée pour décider de l'autorité des dix commandements, si elles étaient conséquentes avec elles-mêmes, elles seraient obligées d'enseigner que les apôtres ont retranché huit des dix commandements et la partie la plus importante des deux autres. Nous disons ces choses pour montrer le caractère de l'argument qui est tiré de ce chapitre contre le Sabbat ; si cet argument avait quelque valeur, il détruirait huit des dix commandements. J. N. A.

LEÇON TIRÉE D'ISRAEL AU BORD DE LA MER ROUGE.

La grande armée d'Israël venait de sortir avec un joyeux triomphe de l'Egypte, pays de sa longue et cruelle servitude. Les Egyptiens ne voulurent pas les laisser sortir jusqu'à ce qu'ils eussent été avertis d'une manière signalée par les jugements de Dieu. L'ange vengeur avait passé dans chaque maison des Egyptiens et avait frappé de mort le premier-né de chaque famille. Nul n'avait échappé, depuis l'héritier du roi Pharaon jusqu'au premier-né des captifs. Et tout premier-né d'entre les bêtes fut

également frappé, suivant la Parole de l'Eternel.

Mais l'Ange de la mort passa près des demeures des Israélites et n'y entra point. Pharaon, frappé d'horreur à la vue des plaies qui étaient tombées sur son peuple, appela Moïse et Aaron devant lui pendant la nuit, et leur commanda de sortir d'Egypte. Il craignait que l'Egypte ne devint un champ de mort pour lui et son peuple si les Israélites ne sortaient aussitôt du pays afin que Dieu fut apaisé envers l'Egypte. Israël reçut joyeusement la nouvelle de sa délivrance et se hâta de quitter la terre de servitude ; mais le chemin était pénible et finalement ils perdirent courage. Leur voyage les conduisit à travers des collines stériles et des plaines désolées. La troisième nuit ils se trouvèrent enserres entre deux chaînes de montagnes avec la mer Rouge devant eux. Ils étaient dans une grande perplexité et ils déploiaient leur condition. Croyant que Moïse les avait conduits par un mauvais chemin, ils murmuraient contre lui. « Certainement », disaient-ils, « c'est n'est point le chemin de Sinaï ni celui du pays de Canaan promis à nos pères. Il faut que nous avançons dans la mer Rouge ou que nous retournions en Egypte. »

Et, pour augmenter leurs craintes, voici l'armée des Egyptiens sur leurs traces. Cette imposante armée était conduite par Pharaon lui-même, qui se repenta d'avoir accordé la liberté aux Hébreux, craignant qu'ils ne devinssent une grande nation qui lui fut hostile. Quelle nuit de perplexité et de détresse ce fut pour Israël ! Quel contraste en présence de ce glorieux matin où ils avaient quitté la servitude d'Egypte pour prendre joyeux le chemin du désert !

Comme ils se sentaient faibles en présence de cet ennemi puissant ! Le gémissement des femmes et des enfants, l'effroi des troupeaux craintifs, les bélements des brebis ajoutaient à la triste confusion du moment.

Mais Dieu n'aurait-il plus aucun soin de son peuple, l'abandonnerait-il à la destruction ? Ne les avertirait-il pas dans leur danger et ne les délivrerait-il pas de leurs ennemis ? Dieu ne prenait nullement plaisir à voir souffrir son peuple, et c'est lui-même qui avait ordonné à Moïse de camper vers la mer Rouge ; et il avait fait connaître à son serviteur ce que dirait Pharaon : « Ils sont embarrassés dans le pays, le désert les a enfermés. Et j'endurcirai le cœur de Pharaon, et il vous poursuivra ; ainsi je serai glorifié en Pharaon et en toute son armée ; et les Egyptiens sauront que je suis l'Eternel. »

Jésus se tenait à la tête de cette grande armée. La colonne de nuée pendant le jour et de feu pendant la nuit représentait leur divin Conducteur. Mais les Hébreux ne supportaient pas patiemment l'épreuve du Seigneur. Leurs voix s'élevèrent en murmures et en reproches contre Moïse, qui avait été leur conducteur visible, parce qu'ils les amenaient dans ce grand péril. Ils ne se reposaient pas sur le pouvoir protecteur de Dieu, et ne reconnaissaient pas sa main qui arrêterait le mal qui les environnait. Dans leur terreur frénétique il oubliait la verge avec laquelle Moïse avait changé l'eau du Nil en sang, et les calamités que Dieu avait fait fondre sur l'Egypte à cause de la persécution qu'elle infligeait au peuple de son choix. Ils avaient oublié toutes les miraculeuses interventions de Dieu en leur faveur.

Ils s'écrièrent : Ne valait-il pas mieux rester esclaves que de mourir de faim et de fatigue au désert, ou d'être tués par nos ennemis. C'est ainsi qu'ils se tournaient en murmurant contre Moïse l'accusant de les faire périr dans le désert.

Moïse était fort peiné en voyant son peuple manquer de foi malgré les manifestations répétées de la puissance de Dieu en leur faveur. Il était affligé d'entendre son peuple le rendre responsable des dangers et des difficultés de leur position quand il n'avait fait que suivre les ordres de Dieu. Il apaise les craintes et les reproches de son peuple, avant même de pouvoir discerner le plan de leur délivrance ; car il était fort dans l'assurance que Dieu les mettrait en sûreté.

Il est vrai qu'ils étaient dans un lieu où il ne leur était pas possible de s'orienter

sans une intervention directe de Dieu ; mais ils avaient été conduits dans ce lieu en obéissant aux ordres divins, et Moïse n'en craignait pas les conséquences.

Il dit à son peuple : « Ne craignez point ; arrêtez-vous, et voyez la délivrance de l'Éternel, laquelle il vous donnera aujourd'hui ; car pour les Égyptiens que vous avez vu aujourd'hui, vous ne les verrez plus. L'Éternel combattra pour vous, et vous demeurerez tranquilles. »

Ce n'était point une chose aisée de maintenir les multitudes d'Israël en paix pour attendre la délivrance du Seigneur. Ils étaient dans une grande excitation et pleins de terreur. Impressionnés par l'horreur de leur situation ils étaient devenus violents et déraisonnables, refusant toute discipline. Ils s'attendaient à tomber soudainement entre les mains de leurs oppresseurs et ils murmuraient hautement.

La merveilleuse colonne de nuée les avait accompagnés dans leur course et les avait protégés contre les rayons brûlants du soleil. Tout le jour elle avait marché devant eux, n'étant assujettie ni à la lumière du soleil, ni au vent. Mais pendant la nuit elle fut changée en colonne de feu pour éclairer leur chemin. Ils l'avaient suivie comme le signal de Dieu pour aller en avant ; mais ils se demandent maintenant si elle n'est point l'ombre de quelque terrible calamité qui va fondre sur eux, car elle ne les aurait pas conduits dans cette situation désespérée ? Ainsi l'ange de Dieu apparaissait à leurs esprits illusionnés comme l'avant-coureur d'un désastre.

Mais lorsque l'armée égyptienne les eut atteints, croyant faire d'eux une facile proie, la colonne de nuée s'éleva majestueusement, passa au-dessus des Israélites et descendit entre eux et les Égyptiens. Une muraille d'obscurité s'interposa entre les poursuivants et les poursuivis. Les Égyptiens ne pouvant plus discerner le camp des Hébreux, furent forcés de s'arrêter. Mais comme les ténèbres de la nuit augmentaient, la colonne de nuée devint une grande lumière pour les Hébreux, illuminant tout le camp de la lumière du jour.

Alors l'espoir de pouvoir être sauvé entra au cœur des Israélites. Et Moïse éleva sa voix au Seigneur. « Or, l'Éternel avait dit à Moïse : Que cries-tu à moi ? Parle aux enfants d'Israël, qu'ils marchent. Et toi, élève ta verge, et étends ta main sur la mer, et la fends ; et que les enfants d'Israël entrent au milieu de la mer à sec. » Alors Moïse obéissant à l'ordre de Dieu, leva sa verge et les eaux de la mer se partagèrent, formant deux murailles entre lesquelles un large chemin s'ouvrit aux enfants d'Israël. La colonne de feu éclairait les vagues et indiquait le chemin qui formait un long sillon au milieu de la mer Rouge se perdant dans l'obscurité sur la côte orientale.

Toute la nuit résonna la marche des armées d'Israël traversant la mer Rouge ; mais la nuée les cacha de la vue de leurs ennemis. Les Égyptiens, fatigués de leur marche forcée avaient campé près de la côte pour la nuit. Ils voyaient les Hébreux à une petite distance devant eux et comme il leur semblait impossible qu'ils échappassent, ils résolurent de se reposer pendant la nuit et d'en faire une facile capture au matin. La nuit fut singulièrement obscure, les nuages étaient si compactes qu'ils paraissaient être formés d'une substance tangible. Un lourd sommeil s'empara du camp, même les sentinelles s'assoupirent à leurs postes.

A la fin un son bruyant réveille l'armée ! La nuée s'est levée ! Les Hébreux sont en marche ! Des voix et le bruit d'une marche arrivent de la mer. Les ténèbres sont encore si épaisses qu'on ne peut discerner le peuple fuyard, mais des ordres sont donnés pour préparer la poursuite. On entend le bruit des armes et des chariots, le commandement des capitaines et le hennissement des coursiers. Enfin, l'ordre de l'armée est établi, et malgré l'obscurité, la poursuite commence.

Dans la confusion et l'obscurité, ils précipitent leur poursuite, ignorant qu'ils étaient entrés dans le lit de la mer ayant de chaque côté d'eux une muraille d'eau. Ils désiraient ardemment voir les ténèbres se dissiper afin de pouvoir distinguer où étaient les Hébreux et leur propre position. Les roues des chariots s'enfonçaient dans le sable mouillé, et les chevaux embarrassés dans le limon, devenaient intraitables. La confusion prévalait ; néanmoins ils poursuivaient se croyant assurés de la victoire.

Voici maintenant la nuée d'obscurité qui se change en colonne lumineuse devant leurs yeux étonnés. On entend le bruit du tonnerre et la crainte s'empare de leurs cœurs. Au milieu de la terreur et de la confusion, la lumière lugubre révèle aux Égyptiens éton-

nés les terribles masses d'eau accumulées de chaque côté. Ils voient la grande voie que le Seigneur a faite pour son peuple à travers le sable luisant de la mer, et Israël triomphant sur la côte opposée.

Alors l'effroi les saisit ; au milieu des éléments, ils entendent la voix d'un Dieu irrité et ils essayent de revenir sur leurs pas et de fuir sur la côte qu'ils viennent de quitter. Mais Moïse étendit sa main sur la mer et les eaux retournèrent dans leur lit avec un grand bruit et se jetèrent sur les armées des Égyptiens. L'orgueilleux Pharaon et ses légions, les magnifiques chariots et les armes étincelantes, les chevaux et les cavaliers, tout englué dans la mer orageuse.

Le puissant Dieu d'Israël avait délivré son peuple, et un chant d'action de grâce monta au ciel, pour remercier l'Éternel qui avait fait pour Israël une œuvre merveilleuse.

L'histoire des enfants d'Israël devrait être une instruction pour tous les chrétiens. Quand les Israélites étaient assaillis par les dangers et les difficultés de la route, leur foi les abandonnait et ils murmuraient contre le conducteur que Dieu leur avait donné. Ils le blâmaient de les avoir conduits dans ce péril, quand il n'avait fait qu'obéir à la voix de Dieu.

Le commandement de Dieu était qu'ils « marchassent », non point d'attendre que leur chemin fût bien tracé et qu'ils connussent parfaitement le plan de leur délivrance. La cause de Dieu est progressive et il préparera le chemin à son peuple. Hésiter et murmurer c'est témoigner de la défiance envers le Dieu saint d'Israël. Dieu dans sa providence conduisit les Hébreux entre des montagnes infranchissables ayant la mer Rouge devant eux, afin qu'il pût leur montrer sa délivrance et rendre leurs ennemis incapables de leur nuire jamais. Il aurait pu les sauver d'une toute autre manière, mais il choisit ce moyen afin de fortifier leur foi et leur confiance en lui.

On ne peut accuser Moïse des murmures que le peuple élevait contre sa conduite. C'étaient leurs rebellions et leurs cours insoumis qui les portaient à murmurer contre le conducteur que Dieu leur avait donné. Pendant que Moïse marchait dans la crainte du Seigneur, suivant ses ordres, ayant une foi entière en ses promesses, ceux qui auraient dû le soutenir perdaient courage et ne voyaient devant eux que le désastre, la défaite et la mort.

Dieu conduit maintenant son peuple qui croit à la vérité présente. Il a l'intention d'accomplir une grande œuvre, et pendant que sa providence achève cette œuvre Il dit à son peuple « Marchez ». Il est vrai que la voie n'est pas encore ouverte, mais s'il marche dans la crainte de Dieu et dans la foi, Dieu ouvrira le chemin devant ses yeux. Il y en a même qui se plaignent, comme les enfants d'Israël, de ceux que Dieu a appelés spécialement à travailler à l'avancement de sa cause. Ils ne considèrent pas que Dieu voit qu'il est nécessaire de les éprouver en les conduisant dans un lieu difficile où il n'y a de délivrance que par lui.

Il y a des temps où la vie du chrétien est entourée de dangers, et où il semble difficile de remplir ses devoirs. La ruine, la prison et la mort se présentent à l'imagination. Néanmoins la voix de Dieu nous dit clairement : « Marchez, malgré tous les découragements. »

Nous devons obéir à son commandement, quels qu'en doivent être les résultats, quand même nos yeux ne peuvent pénétrer les ténèbres et malgré les froides vagues qui s'agitent à nos pieds.

Les Hébreux étaient fatigués et terrifiés ; mais s'ils avaient reculé lorsque Moïse leur commandait de s'avancer du côté de la mer Rouge, jamais Dieu n'aurait ouvert le chemin devant eux. En marchant vers l'eau, ils montrèrent qu'ils avaient foi en la parole de Dieu, que Moïse avait rapportée. Ils firent tout ce qui était en leur pouvoir, et le Puissant d'Israël partagea les eaux pour frayer un passage devant leurs pieds.

Les nuages qui s'amoncelaient devant notre chemin ne disparaîtront jamais de l'esprit lent à saisir la vérité de Dieu. L'incrédulité dit : Nous ne pouvons jamais surmonter ces obstacles ; attendons qu'ils soient ôtés, et nous pourrions voir clairement notre chemin. Mais la foi se hâte de marcher en avant, croyant toutes choses, espérant toutes choses. L'obéissance à Dieu est un sûr garant de la victoire. Par la foi seulement nous pouvons atteindre le ciel.

Il y a une grande similitude entre notre histoire et celle des enfants d'Israël. Dieu conduit son peuple hors d'Égypte à travers les déserts où il pouvait garder sa loi et obéir à sa voix. Les Égyptiens, qui n'avaient aucun égard pour le Seigneur étaient campés près d'eux, mais ce qui était pour les Hébreux un flot de lumière, illu-

minant tout le camp et la voie devant eux, était pour Pharaon et son armée une muraille d'obscurité assombrissant les ténèbres mêmes de la nuit.

De même il existe aujourd'hui un peuple auquel Dieu donne la charge d'être le dépositaire de ses commandements. Pour ceux qui les gardent, les commandements de Dieu sont comme une colonne de feu, les éclairant et les dirigeant dans le chemin du salut éternel. Mais pour ceux qui les négligent, ils sont une colonne d'obscurité. La crainte de l'Éternel est le commencement de la sagesse. La connaissance de la Parole de Dieu est meilleure que toutes les autres connaissances. Il y a une grande récompense accordée à ceux qui gardent ses commandements, et aucun avantage terrestre ne doit faire hésiter le chrétien dans sa fidélité. Richesses, honneur et pompes du monde ne sont que des scories qui périront devant le feu de la colère de Dieu.

La voix du Seigneur commandant aux croyants « Marchez » éprouve souvent leur foi au plus haut degré. Mais s'il renvoyaient d'obéir jusqu'à ce que toute ombre disparût de leur entendement, et qu'il ne restât aucun risque de défaillance, ou de chute en eux, jamais ils n'avanceraient. Ceux qui pensent qu'il leur est impossible de se soumettre à la volonté de Dieu avant que leur parti clair et distinct, ne se soumettent jamais. La foi n'est pas la vue, la connaissance, c'est en substance une chose qu'on espère, l'évidence de choses invisibles. Nous ne pouvons obtenir la faveur de Dieu que si nous gardons ses commandements. Que la parole de l'Éternel « Avancez » soit le mot d'ordre qui nous porte à la vigilance.

E. G. WHITE.

LEÇONS BIBLIQUES.

17^e Leçon. Genèse 25, 27, 28.

JACOB. BÉTHEL.

Explications. Verset 28. Les habitudes si diverses des deux fils d'Isaac avaient ainsi créé des préférences toujours regrettables dans une famille. Ces distinctions ne pouvaient avoir qu'un très-mauvais effet et devaient faire naître des antipathies qu'exciteraient encore l'intérêt. Les parents furent punis de cette faiblesse au moment même où ils avaient le plus besoin de leurs enfants.

Versets 29—34. Jacob manque de charité en vendant à un prix hors de toute proportion un plat de lentilles. Il montre ici ce caractère rusé, intéressé qui lui valut le nom de supplantateur, et qui fit de sa vie une longue suite de douleurs et de luttés.

Chapitre 27 : 1—14. Le penchant de Jacob est encouragé par sa mère qui ne craint pas d'assumer sur elle la malédiction que pourrait attirer sur son fils un acte aussi coupable.

Verset 29. Jacob a réussi dans son dessein et par les paroles de ce verset, Isaac l'établit chef de ses frères, héritier des promesses ; mais cette action ne devait pas rester impunie.

Chap. 28 : 1—14. Rebecca et Jacob portent bientôt la peine de leurs fautes ; ils doivent désormais vivre loin l'un de l'autre, se séparer pour toujours ; quelle amère déception. Jacob obéit et quitte le cœur plein d'amertume la maison paternelle. Après avoir marché environ trois jours, il arrive dans un lieu désert au jour tombant, et la nuit l'oblige à faire d'une pierre son chevet.

Versets 14—17. Il a été dans l'angoisse et le sentiment de sa faute lui a fait peut-être douter du pardon de Dieu ; c'est pourquoi l'Éternel lui renouvelle les promesses faites à ses pères.

Versets 18—22. A son réveil, Jacob fait vœu d'avoir l'Éternel pour Dieu, et il dresse un autel qui lui rappellera sa promesse.

Réflexions. Jacob était un homme de bien ; il craignait et aimait l'Éternel, mais il avait à lutter contre son penchant à la duplicité. Sa vie fut agitée et malheureuse, et comme il avait trompé, il fut trompé lui-même. La Parole de Dieu est ici, comme partout, d'une vérité parfaite ; elle nous montre les fautes des patriarches pour nous apprendre à fuir le péché ; et les conséquences de leurs fautes sont aussi de nature à nous faire craindre le mal et à nous rapprocher de Dieu, notre sauvegarde à l'heure des tentations. Si, à l'heure de l'angoisse et du péril, l'Éternel ne nous apparaît pas comme à Jacob, il n'est pas moins près de nous ; il nous est donné plus qu'à Jacob. « Et je priai le Père, et il vous donnera un autre Consolateur, pour demeurer avec vous éternellement. » Jean 14 : 16.

Nous avons l'Évangile pour nous éclairer, nous diriger et une espérance plus glorieuse que celle de Jacob : la Canaan

céleste comme héritage éternel. La fuite de Jacob nous donne une leçon qui peut nous être utile, c'est de ne point vouloir être plus sage que la Providence. Ce n'était point la volonté de Dieu que le profane Esau héritât de la promesse, mais ce n'était pas à Jacob de choisir les moyens d'exécution. Cette présomption lui fit choisir une voie couverte d'épines et de dangers ; aussi s'écriait-il à la fin de sa vie : « Les jours des années de ma vie ont été courts et mauvais. » Gen. 47 : 8.

Lisez : Ps. 112 : 1, 2 ; Rom. 3 : 8 ; Eph. 4 : 25 ; Ps. 4 : 9 ; Jacq. 4 : 8.

18^e Leçon. Genèse 29, 30, 31, 32.

RETOUR DE JACOB EN CANAAN.

Explications. Jacob se mit au service de Laban qui avait de grands troupeaux ; après avoir servi sept ans pour obtenir Rachel, il est trompé par Laban qui lui donne Léa. Ainsi Jacob est traité de la même manière qu'il a traité les autres, car selon ses propres paroles, son beau-père changea dix fois son salaire (chap. 34). Jacob demeura vingt ans chez son beau-père à Caran ; il avait onze fils quand Dieu lui commanda de retourner au pays de ses pères.

Jacob obéit à la Parole de l'Éternel, mais en suivant son penchant à la ruse ; il part en grand secret sans prendre congé de Laban qui faillit lui en faire un mauvais parti. L'Éternel parle à Laban pendant la nuit et lui défend de maltraiter Jacob. Bientôt après la caravane arrive dans les montagnes de Galaad, près d'un fleuve, le Jabbok, qui se jette dans le Jourdain ; Jacob, qui a le cœur rempli de crainte et de remords, envoie des hommes en avant qui lui apprennent bientôt que son frère Esau vient au-devant de lui avec quatre cents hommes. Il envoie ce qu'il a de meilleur pour en faire présent à Esau, et craignant malgré cela la colère de ce frère qui l'a dépouillé, il partage ses gens et son camp en deux bandes afin que l'une au moins échappe à la colère d'Esau. Il fait passer la rivière à ses gens et il reste lui-même en-deçà du Jabbok.

Dès le matin de ce jour, Jacob a vu des anges et il s'arrête pour s'entretenir avec Dieu. Alors eut lieu cette lutte mystérieuse du Tout-Puissant avec une faible créature. Jacob fut ici vainqueur de Dieu ; il força l'Éternel à faire un miracle en sa faveur, à changer le cœur d'Esau. Et Jacob nomme ce lieu Pénel (la face de l'Éternel), car, dit-il, j'ai vu Dieu face à face et mon âme a été délivrée. Dès lors Jacob n'avait plus à redouter la colère de son frère. Esau le reçut affectueusement et s'en retourna à Séhir comme il était venu. Ainsi Jacob arriva heureusement dans le pays de ses pères où il renouela alliance avec l'Éternel après avoir enterré sous un chêne les dieux domestiques qu'il trouva dans sa famille.

Réflexions. Le plus grand enseignement que nous puissions retirer de ce récit, c'est celui de la prière. Que pouvait faire Jacob en présence de ce frère irrité ; que sont ces cadeaux de bestiaux, de brebis pour apaiser une haine si forte, une si vieille rancune qui ne demande que du sang ? Il sait que tout ce mal lui arrive parce qu'il l'a mérité et c'est parce qu'il supplia, pleura qu'il obtint une délivrance si extraordinaire. Osée 22 : 4—6. Sa faiblesse même fut sa force. 2 Cor. 12 : 10. L'Éternel ne peut résister à ce cri d'une foi désespérée : Je ne te laisserai point aller que tu ne m'aies béni ! Jacob a en quelque sorte dépouillé sa vieille nature à Pénel. Il ne sera plus Jacob (le trompeur), mais Israël (le vainqueur de Dieu). C'est avec Dieu qu'il marchera désormais.

Dieu n'a pas changé, il est toujours prêt à secourir tous ceux qui le prient, si leur cœur se repent, c'est pour nous ouvrir les bras de son amour. Saisissons son bras secourable et dans toutes nos détresses, disons-lui comme Jacob : « Je ne te laisserai point aller que tu ne m'aies béni ! » Priez sans cesse, dit l'apôtre Paul, c'est là notre force, notre arme la plus puissante contre les attaques de l'ennemi de nos âmes. La prière, a dit un chrétien, est la respiration de l'âme et dès le moment qu'on cesse de prier, l'âme se meurt. Ecoutez Jésus qui nous invite à toujours prier et à ne point nous lasser.

Lisez : Ps. 50 : 15 ; Osée 12 : 5, 6 ; Matth. 5 : 23, 24 ; Luc 18 : 1.

REMARQUE. Des devoirs importants ont retardé l'expédition de notre journal. Nous désirons en préparer l'impression la dernière semaine de chaque mois afin de l'envoyer la première semaine du mois suivant. Si nous ne l'avons pas fait jusqu'à présent, c'est par suite d'empêchements indépendants de notre volonté, et nous espérons obtenir dorénavant toute la régularité désirable. Rédaction.

DÉFENSE DE LA VÉRITÉ.

LA LOI DE DIEU N'EST PAS ABOLIE. — LE SEPTIÈME JOUR EST LE REPOS DE L'ÉTERNEL. — LE PREMIER JOUR DE LA SEMAINE NE PEUT, PAR DROIT DIVIN, PRENDRE LA PLACE DU JOUR QUE DIEU A SANCIFIÉ, COMME LE MÉMORIAL DE LA CRÉATION.

LISEZ ET JUGEZ.

Voici les raisons pour lesquelles nous publions ce qui suit : Le pasteur D. T. Bourdeau, ayant avec permission, prêché dans différentes localités au midi de la France, a présenté dans quelques sermons le sujet du quatrième commandement, et il a montré que le jour ordonné dans ce commandement est encore investi de toute la sainteté et de toute l'autorité que ce commandement peut donner, et de toute l'autorité que Dieu y a attaché dès le commencement. Il montra ainsi que l'observation du premier jour de la semaine n'a d'autre autorité que celle de la tradition des anciens. Pour ces raisons, tout temple lui fut fermé, et sa doctrine a été dénoncée comme fausse, et lui-même fut accusé d'être un faux prophète, et il n'a pas le privilège de répondre publiquement à ces accusations. Il est contraint d'avoir recours à l'impression, et il donne ici les arguments de ses adversaires et ses répliques. Que ceux qui craignent Dieu jugent ce qui vaut le mieux de garder ou de violer les commandements de Dieu.

• Les Rédacteurs des „Signes des Temps.“

AGITATION DE LA QUESTION DU SABBAT EN FRANCE.

Premier Article.

HER, le 3 décembre, un pasteur ayant prononcé un discours dans cette localité, où la question du Sabbat avait été agitée, lut une lettre de M. X, sur laquelle je juge à propos de faire quelques observations. Et soyez assurés que ce que j'ai à dire, je le dirai avec des sentiments de bonne volonté envers tous, ayant pour unique objet de mettre la vérité au jour, à la gloire de Dieu.

D'abord M. X. pense voir dans Col. 2 : 14—17 «le couteau tranchant» contre le Sabbat du septième jour : «Ayant effacé l'obligation qui était contre nous, laquelle consistait en des ordonnances, et nous était contraire, et laquelle il a entièrement abolie, l'ayant attachée à la croix : ayant dépouillé les principautés et les puissances, qu'il a produites en public, triomphant d'elle en la croix. Que personne donc ne vous condamne pour le manger ou pour le boire, ou pour la distinction d'un jour de fête, ou pour un jour de nouvelle lune, ou pour les sabbats ; lesquelles choses sont l'ombre de celles qui étaient à venir, mais le corps en est en Christ.»

Nous admettons volontiers que les choses dont parle St. Paul dans ce passage furent effacées et entièrement abolies, mais nous ne pensons pas que ces choses renferment le Sabbat du septième jour, ni la loi dont le Sabbat fait partie. Car il y a une grande distinction entre la loi morale et la loi cérémonielle. St. Paul dit de la première : «Anéantissons-nous donc la loi de la foi ? Non sans doute ; mais au contraire nous affermissons la loi.» Rom. 3 : 30. Certes, Paul ne se contredirait pas lui-même en enseignant que cette loi ne fut point anéantie par la foi, et qu'une partie de cette loi, savoir le Sabbat du quatrième commandement, fut effacée, entièrement abolie et attachée à la croix. Ailleurs le même apôtre, parlant de la loi immuable dont le Sabbat fait partie, dit : «Par la loi est donnée la connaissance du péché.» (Rom. 3 : 20) ; et ailleurs : «Je n'ai point connu le péché, sinon par la loi... La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon... Car je prends bien plaisir à la loi de Dieu quant à l'homme intérieur.» Rom. 7 : 7, 12, 22.

Nous ne pouvons point croire que les choses qui furent abolies à la croix renferment le Sabbat de l'Éternel ; car Christ dit de la loi dont l'un des préceptes ordonne ce Sabbat : «Ne croyez pas que je sois venu anéantir la loi ou les prophètes ; je ne suis pas venu les anéantir, mais les accomplir. Car je vous dis en vérité que jusques à ce que le ciel et la terre soient passés, un seul iota ou un seul trait de la loi ne passera point, que toutes ces choses ne soient faites.» Matth. 5 : 17, 18 ; Jean 1 : 3. Le ciel et la terre ne sont pas encore passés, et nous ne sommes pas encore arrivés à la nouvelle création ; c'est pourquoi le plus petit point de cette loi, n'ayant moins le Sabbat du septième jour, n'a été révoqué ou aboli. Et observez que ce n'est pas un septième jour quelconque que cette loi immuable nous commande d'observer, mais c'est «le septième jour,» «le repos de l'Éternel ton

Dieu,» le jour que l'Éternel a béni et sanctifié. Ex. 20 : 8—11. Et avec cette loi s'accorde le récit de l'institution du Sabbat : «Et Dieu eut achevé au septième jour son œuvre qu'il avait faite, et il se reposa au septième jour de toute son œuvre qu'il avait faite. Et Dieu bénit le septième jour, et le sanctifia, parce qu'en ce jour-là il s'était reposé de toute son œuvre qu'il avait créée pour être faite.» Gen. 2 : 2, 3. Sans le jour particulier qui correspond au jour où Dieu s'est reposé, et que Dieu a béni et sanctifié parce qu'en ce jour-là il s'était reposé, le commandement du Sabbat n'existe pas ; et souvenons-nous que le Sabbat enjoint par la loi de Dieu est le septième jour de la semaine du Nouveau Testament ; car c'est le jour ayant le premier jour de cette semaine. Luc 23 : 56 ; 24 : 1.

La loi ou l'obligation qui fut abolie à la croix, ou abolie en la chair de Christ (Eph. 2 : 14—16), «était contre nous» et «nous était contraire», était une «clôture» de séparation entre les Juifs et les Gentils, et était «l'ombre des choses à venir.» Peut-on affirmer ceci de la loi des dix commandements ? Cette loi découle des préceptes de l'amour de Dieu et du prochain. Peut-il y avoir de meilleurs préceptes que ceux-ci ? Ces préceptes sont-ils «une ombre» ? Le Sabbat fut fait à la création et avant la chute. Était-il une ombre et une clôture entre les Juifs et les Gentils qui nous «était contraire» ? Dieu aurait-il puni nos premiers parents en leur donnant une institution qui était contre eux, avant qu'ils eussent fait ce qui était contre lui ? Ezéch. 20 : 24, 25 répond à cette question : «Parce qu'ils n'avaient point accompli mes ordonnances, et qu'ils avaient rejeté mes statuts, et profané mes Sabbats, et que leurs yeux étaient attachés aux idoles de leurs pères ; à cause de cela, je leur ai donné des statuts qui n'étaient pas bons, et des ordonnances par lesquelles ils ne vivraient point.»

Mais pratiquer la circoncision, offrir de nombreux sacrifices, tuer le pécheur obstiné sur le champ, observer les nouvelles lunes, accorder un sabbat à la terre tous les sept ans, aller à Jérusalem trois fois l'an avec de nombreux sacrifices pour garder les trois fêtes annuelles des Juifs, et garder sept sabbats annuels ayant lieu certains jours de certains mois, etc. (lisez attentivement Ex. 23 : 14, 17 ; Lévit. 23 : 6, 7, 8, 21, 24, 25, 27, 28, 34, 35, 36), serait une clôture, une muraille affreuse, qui serait contre nous, et serait un joug que nous, Gentils ne pourrions point porter. Tout ce système ressortait du péché étiplifiait le remède contre le péché, et il fut aboli par Christ et attaché à la croix. Mais la loi morale existait avant que l'homme eût péché, et par conséquent avant qu'il eût besoin de remède, et elle existera à jamais.

Tandis que les sabbats annuels des Juifs et les sabbats de la terre étaient contre nous, Christ affirme du Sabbat du septième jour, que «le Sabbat a été fait pour l'homme.» Marc 2 : 27. Les sabbats annuels furent faits spécialement pour ceux qui devaient habiter la terre de Canaan, et ils ne furent observés qu'après l'entrée des Juifs en Palestine (Ex. 12 : 25, etc.) ; mais le Sabbat du septième jour fut fait pour le genre humain, et fut gardé longtemps avant que les Juifs vissent Canaan. Les sabbats annuels étaient typiques et étaient une ombre portant l'esprit en avant vers Christ et son œuvre ; le Sabbat du septième jour est un mémorial renvoyant l'esprit au passé, au repos du Créateur, et il existera dans la nouvelle terre après que tous les types auront cessé et que les ombres auront disparu. Esa. 66 : 22, 23.

Une doctrine qui ne fait point de distinction entre la loi typique et la loi des dix commandements, met une foule d'objections contre la Bible dans la main des incrédules. D'après ces objections la loi fut abolie, et elle ne fut point abolie, elle était contre nous et pour nous, un joug et une loi de liberté (Actes 15 : 10 ; Jaq. 2 : 8—12), charnelle et spirituelle, etc. Hébr. 7 : 16 ; Rom. 7 : 14. Mais la doctrine des deux lois : la loi morale des dix commandements et la loi cérémonielle, présentent une théorie harmonieuse et une réputation triomphante de ces objections.

D. T. B.

CONFERENCE GENERALE ANNUELLE.

La conférence annuelle des Adventistes du Septième jour en Suisse a eu lieu le 3 décembre 1876. Cette assemblée avait pour objet les affaires sociales pour l'année courante : examen des travaux de l'année passée et préparation pour l'année suivante. Des délégués des différentes églises du pays prirent part à cette conférence. Nos frères

d'Allemagne furent représentés par notre frère Erzenberger. Cette réunion, quoique consacrée aux affaires, fut un temps de bénédiction par suite de l'harmonie qui y régna et de la disposition qu'avaient les personnes présentes de se consacrer à l'œuvre du Seigneur. Un comité exécutif fut nommé pour l'année suivante. Ont été nommés : les frères J. N. Andrews, Albert Vuilleumier et Louis Schild. J. E. Dietschy a été nommé trésorier et L. Aufranc secrétaire. Les comptes pour la publication des traités et du Journal furent examinés et approuvés. Les rapports pour la Société des traités annoncent la distribution de 81,843 pages, pendant les sept derniers mois, et des arrangements furent pris pour organiser un certain nombre de réunions afin d'avancer et de régulariser l'œuvre de distribution des traités et l'œuvre missionnaire. La bénédiction de Dieu reposait sur tous pendant ces heures passées sous le regard du Seigneur.

L. A.

PROGRES DE L'ŒUVRE EN AMERIQUE.

Nous trouvons dans les journaux publiés par nos frères en Amérique, plusieurs choses que nous souhaiterions pouvoir être lues par tous nos frères d'Europe. Comme résultat de bien des années d'expérience dans l'œuvre sacrée, nos frères ont appris plusieurs leçons de grande valeur. Nous pouvons profiter de ces leçons si nous le voulons, sans être obligés de souffrir les peines qu'ont à supporter tous ceux qui n'apprennent que par leur propre expérience sans profiter de celle des autres.

Parmi les leçons qu'ils ont apprises par expérience, est celle de la valeur de la répression. Ils ont appris que ce n'est pas déroger au caractère du chrétien que de recevoir la répression. Ils ont reconnu que c'est une partie de l'œuvre des ministres de Christ de reprendre et que le pasteur le plus expérimenté est le plus capable de remplir ce devoir. Ils comprennent bien que ceux qui veulent progresser doivent premièrement connaître leurs défauts et ils ont appris à aimer l'instruction qui les met devant leurs yeux. Nous avons à apprendre quelque chose ici.

Ils ont appris la nécessité de l'unité dans l'œuvre de Dieu, et ils savent que nous devons être capables d'agir ensemble si nous voulons que notre force compte dans sa plénitude. Ils ont appris le vrai principe de l'unité d'action qui soumet les uns aux autres dans le Seigneur. C'est que chacun se soumette à tous au lieu de demander que tous se soumettent à lui.

«Ne soyez pas plusieurs maîtres,» dit Jacques. L'esprit d'indépendance de toute autorité et le désir de dominer les autres est quelque chose d'inhérent à la pauvre nature humaine. Et c'est une chose qui peut troubler et affliger l'Eglise.

Pénétrons-nous bien de cette leçon. Nous ne l'avons pas encore apprise aussi parfaitement que nous en aurions besoin. Si nos excellents journaux américains pouvaient faire leur visite hebdomadaire à nos frères d'Europe et parler leurs propres langues, quelles instructions pratiques ne leur enseigneraient-ils pas !

Le travail de la distribution des traités et l'œuvre missionnaire en Amérique dont nous avons parlé auparavant sont poussés avec une grande vigueur. Par ce système, tous peuvent prendre part à l'œuvre de Dieu, non seulement en donnant de leurs moyens, mais en donnant de leur activité personnelle soit en distribuant des traités, soit en recueillant des abonnés pour nos journaux. Cette œuvre est accomplie par un système effectif qui permet à chacun, de prendre sa part dans l'œuvre missionnaire, et le résultat en a déjà montré l'efficacité.

Dans toutes les parties de l'Amérique, nos frères font de grands efforts pour amener les âmes à Christ et à sa croix. En hiver la prédication réunit de plus petites congrégations qu'en été alors qu'on peut appeler le peuple dans les camp-meetings et sous de grandes tentes. Mais on le travail méthodique est maintenu dans les nouveaux champs missionnaires des fruits sont recueillis pour la vie éternelle. Nous avons de courts rapports de frères qui donnent actuellement des conférences et prêchent les commandements et la foi de Jésus. Nous espérons que le temps est proche où nous verrons cette œuvre se poursuivre en Europe.

J. N. A.

L'USAGE DES BOISSONS ENIVRANTES.

Nous sommes obligés de dire encore quelques paroles d'avertissement et d'exhortation concernant cette pratique dangereuse.

Quelle que soit la chose qui ait le pouvoir d'enivrer, elle est dangereuse pour l'homme. Ceux qui désirent échapper à la ruine, doivent s'éloigner de toute cause de ruine. Ceux qui ne forment pas un appétit pour les boissons n'en seront jamais surmontés, dominés ; et ceux qui n'y touchent jamais ne formeront jamais un tel appétit. Nous venons d'avoir l'exemple d'un chrétien qui aime le vin et qui pense que boire modérément est une chose sans danger et convenable ; agissant suivant ses pensées, il est tombé dans une honteuse ivresse. Le lecteur dira-t-il : «Un peu de vin lui eût été salutaire, et c'est seulement l'excès qui lui a nuï ?» Il avait précisément cette idée, et il serait difficile de trouver entre beaucoup un homme aussi noble et bon par nature. Et quel bien pouvait-il attendre de l'usage du vin ? Il était en bonne santé et n'était point privé d'une nourriture saine. Il avait la même raison pour faire usage de vin que les quatre-vingt-dix-neuf autres qui en boivent ; il s'était habitué au goût du vin. Il y avait un serpent dans la coupe de laquelle il but. Il savait très bien que Salomon a rapporté ce fait. Prov. 23 : 29—32. Il avait éprouvé que l'avertissement de Salomon était fidèle car il avait vu beaucoup de ceux dont la triste expérience attestait la vérité de ces paroles. Il pensait voir de combien près il pourrait approcher le serpent sans en être mordu. Il vit que jouer avec le mal était chose dangereuse. Le serpent ne mord aucun de ceux qui se tiennent hors de sa portée, et l'homme sage peut trouver une meilleure occupation que de jouer avec la tentation.

Salomon, l'homme le plus sage, est un exemple de la plus grande folie dont un homme puisse se rendre coupable. Sa vie nous donne un exemple remarquable de l'importance qu'il y a de nous tenir toujours sur nos gardes, et de nous rappeler que ce qui a pu en perdre d'autres, peut aussi nous perdre. Si nous étudions attentivement les deux premiers chapitres de l'Écclésiaste, nous découvrirons la nature de la tentation par laquelle Satan fit tomber Salomon dans ses pièges. Voyez Eccl. 1 : 16—18 ; 2 : 1—3. Satan lui dit en substance : «Tu es le plus sage des hommes. Tu peux faire ce que les autres hommes ne peuvent faire. Ils doivent se tenir à distance de la tentation, mais tu peux hasarder toutes les folies et goûter de tous les plaisirs qui s'y trouvent, et par la grande sagesse tu peux retirer tes pieds du piège avant d'en être saisi.» Ainsi ce grand homme, qui écrivit les plus sages instructions du livre des Proverbes, fut porté à croire que quoique les autres eussent besoin de telles instructions, et dusent marcher avec une telle circonspection, il n'était pas nécessaire pour lui d'agir ainsi. Au lieu d'employer sa sagesse à découvrir l'approche du danger et les moyens de l'éviter, il pensa éprouver cette grande sagesse en se hasarant dans les choses qu'il savait pouvoir perdre les autres hommes, et par l'excellence de cette sagesse s'arracher au danger sans éprouver aucun tort. Il pensa pouvoir saisir l'appât du plaisir sans être pris dans les pièges de Satan. Mais il apprit à sa perte que le mal ne peut être traité légèrement.

Malgré les paroles qu'il avait écrites contre l'usage du vin, il crut qu'il pouvait en user lui-même sans danger à cause de sa grande sagesse. Ainsi il dit : «J'ai dit en mon cœur : Viens donc ! que je t'éprouve par la joie, et goûte le bien-être ; et voici, cela aussi est vanité. J'ai dit du rire : Il est déraisonnable, et de la joie : Que procure-t-elle ? J'ai imaginé en mon cœur de livrer ma chair à l'attrait du vin, tandis que mon cœur se guiderait avec sagesse, et de m'attacher à la sottise jusqu'à ce que je visse ce qu'il est bon que les fils des hommes fassent sous les cieux pendant le nombre (limité) des jours de leur vie.» Eccl. 2 : 1, 2 (traduction de Lausanne). Mais le résultat prouva qu'il ne pouvait toucher la souillure sans être souillé, ou entrer dans la folie sans s'y perdre. Ce que Salomon ne put faire, nous sommes certains de ne pouvoir l'accomplir nous-mêmes. Nous ne pouvons entrer dans la tentation sans en souffrir quelque dommage ; mais si nous agissons avec le conseil de Dieu dans les devoirs de la vie, nous serons protégés toujours, par les armes de justice que l'on porte de la main droite et de la main gauche. Il n'est pas sans danger d'employer ce qui peut causer notre perte. La vie est trop courte pour l'employer dans la dissipation. Le jour du jugement est près de nous, et il n'est pas convenable que ceux qui s'attendent à s'y présenter se trouvent dans un état où ils ne pourraient avoir une idée claire des choses du ciel. Que celui donc qui croit demeurer debout prenne garde qu'il ne tombe. J. N. A.

LES SIGNES DES TEMPS

BALE (SUISSE), JANVIER 1877.

LA NOUVELLE ANNÉE.

La nouvelle année nous avertit de la fuite rapide du temps. Un nombre limité d'années constitue la période entière de la vie humaine. Et cette période à son extrême limite est pourtant très-courte; pour plusieurs d'entre nous, elle est extrêmement courte. Quelques-uns de ceux qui lisent cet article ne verront pas le retour d'une autre année. Nous ne pouvons point dire, ce sera tel ou tel: ce sont peut-être ceux que nous aurions le moins supposés près de leur fin. Mais si ceux qui lisent ces lignes agissent avec la prudence d'un homme sage, chacun jugera que l'œuvre d'une sérieuse préparation pour le jugement est la grande affaire qui demande notre infatigable attention. La vie présente, quoique bien brève et remplie de soins et de chagrins, est néanmoins d'une valeur inestimable si elle est sagement employée. C'est le temps que Dieu nous accorde pour nous assurer la vie éternelle et pour devenir les héritiers du royaume de Dieu. Toute courte qu'est la vie, elle suffit pourtant à cette fin si elle n'est pas dissipée dans la folie.

Si nous passons en revue les erreurs et les péchés de l'année écoulée, nous y verrons une occasion suffisante de nous humilier profondément devant Dieu. Que cette humiliation nous porte à la vraie repentance, et alors la nouvelle année sera marquée par un avancement dans notre vie spirituelle. Nous avons tous assez dissipé de notre vie. Que le temps passé suffise pour le service du monde, de nous-mêmes et de Satan, et que l'année qui commence soit consacrée à Dieu. Que nous puissions compter nos jours de telle manière que nos cœurs s'appliquent à la sagesse, et que la nouvelle année soit la plus heureuse de notre vie.

J. N. A.

A NOS LECTEURS. — Nous sommes reconnaissants pour l'intérêt que nos amis ont mis à étendre la circulation de notre journal. Même ceux qui nous sont entièrement inconnus ont mis un intérêt actif à inviter leurs amis à lire notre publication et à s'y abonner. Qu'ils acceptent nos remerciements pour l'assistance qu'ils nous ont ainsi rendue. Chaque lecteur intelligent comprendra que l'espérance d'un gain terrestre n'est pas le motif qui nous porte à publier LES SIGNES DES TEMPS. La vérité qui s'y trouve développée est trop impopulaire pour plaire à la multitude, et personne ne peut en être mieux informé que ceux qui sont directement occupés de la publication. Ce travail ne saurait leur procurer aucun honneur mondain. Ils n'ont rien à attendre de tel, mais il y a d'autres considérations assez fortes pour exciter les hommes à travailler à cette œuvre. Le jugement du grand jour est à la porte, et même le peuple de Dieu n'est pas prêt pour ce grand événement! Cette grande vérité doit être mise en évidence, et la nature de cette œuvre de préparation doit être fidèlement présentée. Cette œuvre ne peut être accomplie que par de grands efforts et des sacrifices, et par l'assistance de l'Esprit de Dieu.

Nous cherchons à accomplir ce travail de publication avec fidélité comme devant en rendre compte au Seigneur, et nous invitons les lecteurs de ce journal à nous aider dans cette importante entreprise. Veuillez nous envoyer les noms de ceux que vous croyez désireux de lire notre journal. Nous enverrons des numéros d'essai à ces personnes si ceux qui nous envoient les noms veulent bien s'approcher d'elles ou leur écrire pour les prier d'examiner notre publication. Elles n'ont pas à craindre que nous prenions avantage de la loi qui donne le droit d'exiger le prix de l'abonnement après trois envois de journaux. Nous avons envoyé six numéros sans prendre le remboursement et pour éviter toute occasion de plainte, nous avons prévenu que nous prendrions en remboursement avec le septième numéro. Ceci, afin que toute personne à laquelle le journal ne conviendrait pas, eût l'occasion de le renvoyer; nous avons eu le plaisir de voir qu'un ou deux seulement l'ont retourné.

Et maintenant s'il y a des personnes qui sont portées de bonne volonté pour notre œuvre, ne voudraient-elles pas le manifester en nous donnant les noms de nouveaux souscripteurs comme témoignage d'intérêt pour la vérité? J. N. A.

A NOS FRÈRES EN AMÉRIQUE. — Pour éviter toute peine et tout erreur, nous vous avisons que ceux qui souhaitent s'abonner à notre journal peuvent envoyer leurs noms et leurs adresses avec un *dollar* et *quinze cents* en papier-monnaie à l'office de l'*Advent Review*, Battle Creek, Michigan, afin que nous en soyons immédiatement avisés. Nous demandons à nos frères Français, soit aux Etats-Unis, soit au Canada de faire un effort spécial pour étendre la circulation de notre journal. Aucun travail n'est épargné pour rendre notre publication digne de votre confiance et de votre coopération, et nous espérons que personne ne peut la lire sans profit. Nous l'enverrons pendant un certain temps en essai à vos amis, si vous recevez leur consentement de l'examiner. Nous prions également ceux qui n'auraient pas acquitté leur abonnement de vouloir en envoyer le montant à l'office de l'*Advent Review*.

J. N. A.

EXPLICATION DE ROMAINS 14:1-8.

«Or, quant à celui qui est faible en la foi recevez-le, et n'ayez point avec lui des contestations ni des disputes. L'un croit qu'on peut manger de toutes choses; et l'autre, qui est faible, mange des herbes. Ce celui qui mange de toutes choses ne méprise pas celui qui n'en mange point; et que celui qui n'en mange point ne juge point celui qui en mange; car Dieu l'a pris à soi. Qui est-ce, toi qui juges le serviteur d'autrui si le tien est ferme, ou s'il bronche, c'est pour son propre maître; et même ce chrétien faible sera affermi, car Dieu est puissant pour l'affermir. L'un estime un jour plus que l'autre, et l'autre estime tous les jours également; mais que chacun soit pleinement persuadé en son esprit. Celui qui a égard aux jours, y a égard à cause du Seigneur; et celui aussi qui n'a point égard aux jours, il n'y a point égard à cause du Seigneur. Celui qui mange de toutes choses, en mange à cause du Seigneur, et il rend grâce à Dieu; et celui qui n'en mange point, n'en mange point aussi à cause du Seigneur, et il rend grâce à Dieu.»

Ces paroles ont été citées bien souvent pour montrer que l'observation du quatrième commandement est une chose indifférente et que chaque individu est libre d'agir à son gré concernant ce commandement. Une doctrine si extraordinaire doit être éprouvée sérieusement avant d'être adoptée. S'il a plu à Dieu d'ordonner le Sabbat avant la chute de l'homme, et de lui donner place dans la loi des dix commandements, en faisant ainsi que le Sabbat fut partie de cette loi, à laquelle se rapporte la réconciliation; et si Jésus durant son ministère rappela plusieurs fois le but miséricordieux de ce jour, prenant soin de prévenir ses disciples que leur fuite de la Judée n'ait pas lieu en ce jour, ce qui arriva dix ans avant que Paul écrivit ces passages; de plus, si le quatrième commandement a été expressément reconnu après la crucifixion de Christ (Luc 23: 54-56), comment est-il possible d'admettre que Dieu ait abrogé le Sabbat sans l'annoncer d'une manière explicite? Mais ni le Sabbat, ni le quatrième commandement ne sont ici mentionnés; il n'y est pas même fait allusion; c'est ce que démontreront les raisons suivantes:

1° Il n'est pas possible que S' Paul enseigne que c'est une chose indifférente de violer un des dix commandements quand S' Jacques déclare que si nous en violons un seul, nous sommes coupables de tous. Jaq. 2: 10.

2° Enseigner cela serait montrer que S' Paul se contredit lui-même dans cette épître; car en écrivant touchant la loi des dix commandements, il déclare cette loi sainte, spirituelle, juste et bonne; et affirme que le péché, par la transgression du commandement, est devenu excessivement péchant. Rom. 7: 12, 13; 1 Jean 3: 4, 5.

3° Parce que S' Paul, dans cette même épître, affirme la perpétuité de cette loi qui a rendu nécessaire le sacrifice du Fils de Dieu. Rom. 3. Et nous avons montré que cette loi est la loi des dix commandements.

4° Parce que S' Paul, dans ce cas, ne mentionne pas le Sabbat et le quatrième commandement, mais il parle concernant la loi cérémonielle; car il commence et finit cette citation en parlant de ce qu'il est

convenable de manger, tout en faisant allusion aux jours.

5° Le quatrième commandement ne fut pas placé parmi les préceptes de cette sorte, mais il fait partie intégrante de la loi morale.

6° Mais la loi cérémonielle renferme des ordonnances concernant l'observation des jours de fête et le choix des viandes, et c'est là le sujet du discours de S' Paul. Lévi. 23.

7° L'église de Rome, à cette époque, était composée de chrétiens-juifs qui désiraient garder les ordonnances de la loi cérémonielle, et de chrétiens-gentils qui ne considéraient pas cette loi comme obligatoire; le conseil de l'apôtre était ainsi très-opportun et répondait à un besoin. Mais il n'était nullement question de la loi morale des dix commandements.

8° L'expression *tous les jours* est employée par S' Paul de la même manière dont Dieu l'emploie quand il dit: «On recueillera chaque jour la provision d'un jour.» Ex. 16: 4. «Ainsi chacun en recueillera *tous les matins.*» Verset 21. Mais Dieu parle, dans ce cas, des six jours de travail et S' Paul parle de la même manière; car avant ce temps-là la loi cérémonielle avait établi une distinction entre les jours ouvriers, et cette distinction est maintenant abolie.

9° Finalement S' Jean parle plusieurs années après que S' Paul eût écrit ces paroles, au Jour du Seigneur; or il est manifeste que S' Jean reconnaît qu'il y a un jour sacré, appartenant au Seigneur; c'est pourquoi ce jour était excepté quand S' Paul dit que tous les jours sont égaux; et le seul jour que Dieu le Père et le Fils de Dieu ont réclamé est le septième jour. Gen. 2: 3; Ex. 20: 10; Esaie 58: 13; Marc 2: 28.

EXPLICATION DE GAL. 4:9-11.

«Et maintenant que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous avez été connus de Dieu, comment retourner-vous encore à ces faibles et misérables éléments, auxquels vous voulez encore vous asservir comme auparavant? Vous observez les jours, les mois, les temps et les années. Je crains pour vous que peut-être je n'aie travaillé en vain parmi vous.»

Les personnes qui citent les paroles de Rom. 14: 4-6 pour prouver que l'observation du septième jour est une chose indifférente, citent aussi le passage ci-dessus pour montrer que cette observation est une chose dangereuse; et ainsi ils opposent S' Paul à lui-même. Mais S' Paul ne parle de la loi morale dans aucun des deux cas. Nous avons montré qu'il parle aux Romains de la loi cérémonielle, mais ici il parle d'un autre système. Les Galates avant leur conversion étaient païens et non pas Juifs; ils ne furent jamais assujettis à la loi cérémonielle. Mais S' Paul parle des choses qu'ils observaient avant de connaître le vrai Dieu; observez les mots *retournez, craie, auparavant.* Ces mots indiquent clairement que les Galates voulaient retourner aux ordonnances qu'ils observaient avant d'être chrétiens, quand ils étaient païens; il est évident qu'ils ne connaissaient pas la loi cérémonielle. Même la loi cérémonielle défend l'observation des temps. Lévi. 19: 26. Et même de notre temps, un grand nombre de personnes établissent une différence entre les jours: elles ont des jours propices et des jours néfastes; mais cette distinction est un héritage des temps du paganisme. Peut-il y avoir une plus grande absurdité que de dire que ceux qui gardent le seul jour ordonné par la loi morale, observent les jours, les mois, les temps et les années? Le système que Paul appelle ici faible et misérable, n'est pas la loi qu'il appelle (Rom. 7) sainte, spirituelle, juste et bonne.

DEMANDEZ ET VOUS RECEVREZ.

La veuve Robert habitait une petite ville du comté de Kent. Son mari était mort depuis quelques mois, la laissant seule avec quatre enfants encore jeunes et sans ressources. Par suite d'entreprises malheureuses, cette pieuse famille avait vu ses biens dissipés et il ne leur restait d'une position aisée que la petite maison habitée par la veuve et ses enfants.

On était en novembre et la terre était déjà couverte d'un léger tapis de neige.

La veuve Robert en entendant l'horloge frapper sept heures, poussa un soupir et dit d'une voix tremblante à ses enfants: «Chers enfants, vous devez vous passer de souper ce soir; je n'ai pas rapporté l'argent qu'on me devait pour ma couture.» Les enfants entourèrent leur mère en pleurant et en la comblant de caresses; car elle était fort abattue et jamais ils n'avaient remarqué comme dans ce moment la trace des privations et des veilles sur son visage amaigri. Jenny, l'aînée s'écria: «Maman, le Seigneur n'a-t-il pas dit, demandez et vous recevrez? Je veux demander à Jésus de nous envoyer à souper; il a bien envoyé des corbeaux pour nourrir le prophète Elie.» Et après avoir ouvert la fenêtre, elle se jeta à genoux avec ses deux frères et sa petite sœur, et elle pria avec une telle ferveur que le cœur de la mère fut tout consolé. Jenny mit ensuite le couvert ne doutant point que le Seigneur ne fit quelque miracle en leur faveur. Dans ce moment passait dans la rue M. Brun, négociant riche, au cour d'air, qui avait en partie causé la ruine de la famille Robert en exigeant, dans un moment de crise commerciale, le remboursement intégral de fortes sommes qui lui étaient dues par M. Robert. Etonné de voir une fenêtre ouverte à pareille heure et par un tel froid, il s'approcha de la maison et entendit la prière de l'enfant. Il fut frappé d'une telle foi et peut-être son cœur agité lui reprochait-il sa conduite passée. Il se hâta de rentrer chez lui et remplissant un panier de provisions, il envoya son domestique le porter à la veuve. Il serait difficile de peindre la joyeuse surprise des enfants de la veuve Robert; quant à elle, son cœur était trop ému pour exprimer par des paroles sa reconnaissance envers Dieu. Nous avons la joie de pouvoir ajouter que dès ce jour, Jenny n'eut plus besoin d'ouvrir la fenêtre aux corbeaux, car le Seigneur bénit la veuve et les orphelins. Ils firent l'expérience que ces paroles de l'Écriture sont vraies: «J'ai été jeune, et j'ai aussi atteint la vieillesse; mais je n'ai point vu le juste abandonné, ni sa postérité mendiant son pain.» Ps. 37: 25.

COMMENT ON DOIT LIRE LA BIBLE.

Pourquoi la Bible est-elle si peu profitable et si peu intéressante pour un si grand nombre? — Parce qu'ils la lisent trop vite.

Parmi les insectes qui vivent du suc des fleurs, il en est un qui se fait remarquer par son brillant plumage qui scintille aux rayons du soleil comme une poussière de pierres précieuses. Et si vous le suivez, dans sa course capricieuse à travers la prairie, voltigeant d'une fleur à l'autre, vous ne pourrez vous lasser d'admirer sa gracieuse activité et sa course rapide. Mais dans la même prairie, vous pouvez remarquer une autre travailleuse, de couleur brune, volant en droite ligne. Le premier se pose çà et là et savoure élagamment où il trouve un nectar tout préparé, tandis que le second, obscur ouvrier s'arrête partout où il y a une fleur et partout il trouve du miel. Il ne craint pas de percer le calice des fleurs si c'est nécessaire, il explore la fleur jusqu'à ce qu'il ait trouvé le nectar qui est caché. Quand il a fait sa provision, il s'en vole joyeux, bourdonnant en son chemin jusqu'à sa délicate retraite.

Son rival aux ailes de velours n'aurait pas la patience de faire un travail aussi minutieux et aussi pénible. Mais quelle en est la fin? — L'un meurt en octobre avec les fleurs, l'autre passe l'hiver dans sa ruche bien chaude; il a en réserve une provision odoriférante qu'il a recueillie pendant l'été.

Lecteurs, à quelle classe appartenez-vous? à celle des papillons ou à celle des abeilles? Sondez-vous les Écritures ou les parcouriez-vous? Restez-vous sur un passage jusqu'à ce que vous en ayez tiré une leçon ou une vérité pratique? ou passez-vous distraits d'un passage à un autre par pure curiosité?

La Parole de Dieu demeure-t-elle si pleinement en vous que dans les veilles de la nuit, dans la solitude, dans la maladie, ou dans l'hiver du vieil âge, ses trésors de vérité perpétueront l'été autour de vous, et vous nourriront de ce pain spirituel que le monde ne connaît pas? *Hamilton.*